

REPRENDRE OU OUVRIR UN GARAGE DEVENIR MÉCANICIEN RÉPARATEUR AUTOMOBILE



PROJECTEURS

AVANT-PROPOS

Les dossiers Projecteurs constituent un outil de premier niveau d'analyse d'un métier ou d'un secteur. Ils s'adressent aux porteurs de projets entrepreneuriaux, futurs microentrepreneurs ou dirigeants de TPE (commerçants, artisans, professions libérales, *etc.*), et à leurs conseillers.

Chaque dossier présente de façon synthétique et pédagogique une description de l'activité sur les plans économique et réglementaire, les tendances, les chiffres-clés du métier et/ou du marché, la réglementation applicable, des contacts et des sources d'information, une bibliographie ainsi que de nombreux conseils.

Ce document ne développe pas la méthodologie générale de création/reprise d'entreprise. Celle-ci est détaillée sur le site **Bpifrance-creation.fr**. Vous y trouverez des contenus spécifiques sur les **structures juridiques**, les **financements**, les **aides**, la **fiscalité**, les **locaux**, le **statut social et fiscal de l'entrepreneur**... Rapprochez-vous également des **réseaux d'accompagnement** à la création/reprise d'entreprise pour une étude locale de votre marché.

Si vous souhaitez actualiser les informations contenues dans ce dossier, n'hésitez pas à vous renseigner directement auprès des sources mentionnées.

Le dossier Projecteurs REPRENDRE OU OUVRIR UN GARAGE est édité par Bpifrance.

Son contenu est 100 % numérique. Il est vendu au prix de 16 € TTC à l'adresse : https://bpifrance-creation.fr/librairie

27-31, avenue du Général Leclerc, 94700 Maisons-Alfort

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Nicolas Dufourcq

CONTACTS

Céline Arsac (celine.arsac@bpifrance.fr)
Laurence Tassone (laurence.tassone@bpifrance.fr)

ISBN: 978-2-38076-046-0 Bpifrance, avril 2023

MISES EN GARDE

- 1. Ce dossier est réalisé par Bpifrance Création avec la collaboration de certains organismes professionnels. Malgré tout le soin apporté à sa réalisation, Bpifrance ne peut garantir les informations dans le temps et décline toute responsabilité quant aux conséquences résultant de leur usage ou d'erreurs éventuelles. Les exemples sont donnés à titre indicatif et non exhaustif, et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de Bpifrance à quelque titre que ce soit.
- 2. Ce dossier ne constitue pas une méthodologie de création ou de reprise d'entreprise. Seules sont analysées les spécificités d'une profession. Pour répondre à des questions d'ordre général sur la méthodologie de la création d'entreprise, reportez-vous au site Internet de Bpifrance Création : https://bpifrance-creation.fr
- 3. En application du Code de la propriété intellectuelle, IL EST INTERDIT DE REPRODUIRE intégralement ou partiellement ce document, sur quelque support que ce soit, sans l'autorisation préalable écrite de Bpifrance Création. Pour toute demande, utilisez le <u>formulaire de contact</u> du site de Bpifrance Création.

PROJECTEURS

REPRENDRE OU OUVRIR UN GARAGE

MERCI

aux personnes qui ont bien voulu répondre à nos questions, en particulier :

- Carole Berrodier, responsable de branches métiers carrosserie, maintenance-vente, carburants de la Fédération nationale de l'automobile (FNA)
- Christine Challe, secrétaire générale des services multimarques de la réparation automobile chez <u>Mobilians</u>
- Jocelyn Gombault, responsable de projets à l'Observatoire des métiers des services de l'automobile et de la mobilité (<u>Anfa</u>)
- Le service <u>Veille Artisanat</u> de CMA France

N'hésitez pas à partager avec nous vos réflexions et expériences!



SOMMAIRE

	EN BREF	5
2.	DÉFINITION DE LA PROFESSION	7
3.	ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ	12
4.	MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ	32
5.	ÉLÉMENTS FINANCIERS	42
6.	RÈGLES DE LA PROFESSION	47
7	CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION	53

EN BREF





L'automobile traverse une période de turbulences, synonyme de crises, de mutations profondes et d'opportunités, qui touche tous les professionnels du secteur, y compris les garagistes, aussi appelés mécaniciens réparateurs automobiles (MRA). Ces derniers doivent se préparer dès maintenant à affronter les bouleversements de la filière, en particulier ceux destinés à répondre aux enjeux de transition énergétique dans le domaine de la mobilité, et devront, plus que jamais, faire preuve d'adaptation et de résilience.

Sur fond de crise climatique et de tensions internationales, le monde de l'automobile vit plusieurs révolutions marquées, entre autres, par la fin du diesel annoncée pour 2035 ; par l'électrification du parc, avec un nombre croissant de voitures neuves électriques ou hybrides, et peut-être demain par la conversion des voitures thermiques à l'électrique ; par l'apparition de nouvelles offres de « consommation » d'un véhicule (location, abonnement, autopartage) ; et par la montée en puissance des pièces de seconde main.

Mais pour les garagistes, les voyants sont plutôt au vert à court et moyen termes. Les savoir-faire actuels seront nécessaires encore quelques années pour entretenir un parc automobile vieillissant en augmentation, en lien avec le désir des Français d'acquérir des véhicules d'occasion récents. À l'autre bout du spectre, les véhicules anciens nécessitent toujours plus de réparations.

Cependant, des innovations structurellement transformantes arrivent dans la filière automobile. Elles ont pour objectif de répondre au déploiement de solutions durables en matière de mobilité des personnes et des marchandises. Dans ce contexte, les acteurs qui se situent en aval de cette filière, surtout ceux qui entretiennent, réparent, voire démontent des voitures et des véhicules utilitaires légers (VUL), de particuliers ou d'entreprises, sont obligés de s'adapter à ces changements (notamment celui de l'électrification du parc), tant en termes d'équipement que de compétences, d'autant qu'ils font aussi face à une pénurie de main-d'œuvre.

Face à ces changements radicaux, l'entrepreneur devra alors aiguiser son sens de la prospection commerciale et de la fidélisation de la clientèle, mais aussi de la communication, y compris via Internet et les réseaux sociaux, afin de développer son activité.

Pour ceux qui souhaitent se lancer dans la mécanique et la réparation automobile, la reprise d'un garage est à privilégier à la création d'un nouvel atelier : les banques financent plus facilement, rassurées par des chiffres et un carnet d'adresses existant, et les équipements déjà présents limitent l'investissement de départ.



(L'Argus – La Tribune ; en France en 2022)

2.

DÉFINITION DE LA PROFESSION

DÉFINITION DE LA PROFESSION

Avec l'évolution du métier et des pratiques, la notion de « mécanicien réparateur automobile » (MRA) s'est peu à peu substituée à celle de « garagiste » au sein de la profession. Toutefois, le terme de garagiste restant ancré dans le langage courant, en particulier de la clientèle, nous utiliserons indifféremment les deux termes (ainsi que le sigle « MRA ») dans ce dossier Projecteurs.

Activité

L'activité d'entretien et de réparation de véhicules est une activité réglementée consistant pour le professionnel à proposer, au sein d'un atelier (un garage), une ou plusieurs des prestations suivantes :

- la réparation des parties mécaniques, électriques ou électroniques des véhicules ;
- la **remise en état** esthétique (carrosserie, tôlerie, peinture) ;
- l'entretien courant de véhicules (vidange, remplacement de pneumatiques et de pare-brise, réparation de chambre à air...);
- le **dépannage** pour entretien ou réparation et le remorquage.

Le périmètre de ce dossier Projecteurs se limitera principalement à ces activités, qui s'insèrent dans le secteur plus large de l'après-vente automobile, comprenant aussi : les concessionnaires et les agents de marque, les centres automobiles (ou centres-autos), les spécialistes du service rapide, les centres de lavage, les carrossiers, les spécialistes du vitrage et les entreprises de contrôle technique.

En parallèle, le mécanicien réparateur automobile (MRA) peut également proposer d'autres types de prestation, pouvant être soumis à des réglementations spécifiques :

- la vente de carburants, de lubrifiants, d'accessoires ou encore de pièces automobiles (neufs ou d'occasion telles que celles issues de l'économie circulaire ou Piec) et de matériel d'entretien ;
- le lavage de véhicule (en portique ou à la main) ;
- la vente de véhicules légers neufs ou d'occasion (utilitaires ou particuliers) ;
- la location de véhicules légers de courte et longue durées ;
- le gardiennage de fourrière ;
- des solutions de financement (intermédiaire de crédit, intermédiaire en assurance).

À noter : l'exercice simultané des activités de garage et de contrôle technique automobile au sein d'une même structure juridique et d'un même local est interdit.

Sources :

- BPIFRANCE CRÉATION. « Entretien et réparation de véhicules Réglementation », rubrique en ligne.
- CIDJ. « <u>Mécanicien/Mécanicienne auto</u> », article publié le 10/01/2023.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la Fédération nationale de l'automobile (FNA) en décembre 2022.
- MÉTIERS SERVICES AUTO. « Mécanicien automobile », rubrique en ligne.
- MOBILIANS. « Guide des informations essentielles pour les entreprises artisanales et TPE de la réparation et la vente automobile », publié le 28/10/2022.





Code APE de la NAF

L'activité de garagiste ou réparateur relève en priorité du code d'activité principale de l'entreprise (APE) 45.20A « Entretien et réparation de véhicules automobiles légers » au sein de la nomenclature d'activités française (NAF, révision 2 de 2008). Ce code regroupe :

- l'entretien et la réparation de véhicules automobiles, dont :
 - > la réparation mécanique ;
 - > la réparation électrique ;
 - > la réparation des systèmes d'injection électroniques ;
 - > l'entretien courant;
 - > la réparation de carrosserie ;
 - > la réparation de pièces de véhicules automobiles ;
 - > le lavage, lustrage, etc.;
 - > la peinture, y compris au pistolet ;
 - > la réparation de pare-brises et de vitres ;
 - > la réparation des sièges de voiture.
- la réparation, la pose ou le remplacement de pneumatiques et de chambres à air ;
- le traitement antirouille ;
- le montage de pièces et accessoires ne faisant pas partie du processus de fabrication.

Ce code NAF ne comprend pas:

- le rechapage et le resculptage de pneumatiques (22.11Z);
- l'assistance et le remorquage de véhicules automobiles (52.21Z).

Ces activités d'entretien et de réparation s'appliquent aux véhicules dont la vente est décrite dans le code NAF 45.11Z, à savoir :

- les véhicules, neufs ou usagés, pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus, etc. (3,5 tonnes ou moins);
- les véhicules automobiles tout terrain, comme les Jeeps (3,5 tonnes ou moins).

Ce code NAF ne couvre ni le commerce de gros et de détail de pièces et d'accessoires de véhicules automobiles (code 45.3), ni la location de véhicules avec ou sans chauffeur (codes 49.3 et 77.11).

Pour en savoir plus :

→ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « <u>Activité de votre entreprise : code APE, code NAF, qu'est-ce que c'est ?</u> », rubrique en ligne.

Aptitudes

Le métier de MRA requiert :

- des compétences techniques en mécanique, électrique, électronique, hydraulique, etc. ;
- de la méthode et de la rigueur pour réaliser un bon diagnostic et respecter les délais ;
- des aptitudes relationnelles pour accueillir la clientèle, la conseiller et gagner sa confiance : le garagiste est en effet soumis à un devoir d'information et de conseil à l'égard de son client ainsi qu'à une obligation de résultat conformément à l'article 1231-1 du Code civil;



- des qualités de gestionnaire, pour s'occuper de la comptabilité, des relations avec les fournisseurs ; pour appliquer les réglementations ; et s'il a des salariés, pour gérer les *plannings* et les ressources humaines, ou encore rechercher des formations pour ses collaborateurs ;
- de la curiosité pour les évolutions de son métier de façon à les anticiper et rester à la pointe de son métier, un avantage indéniable dans un secteur aussi concurrentiel que celui-ci.

Lexique

Sont mentionnés ici les principaux termes, sigles et acronymes utilisés dans ce dossier.

ADVANCED DRIVER ASSISTANCE SYSTEMS (ADAS)	Les Adas sont des dispositifs technologiques visant à garantir la sécurité au volant. La plupart de ces systèmes sont intégrés aux véhicules mais certains peuvent être ajoutés ultérieurement. Source: Capterra
AGENT DE MARQUE	Lié par un contrat avec un concessionnaire dont il dépend (et non avec un constructeur), l'agent de marque assure essentiellement des travaux de maintenance et de réparation de véhicules, mais il peut aussi vendre des véhicules neufs.
	Source : Auto sélection
CENTRE AUTOMOBILE OU CENTRE-AUTO	Un centre-auto est dédié à l'entretien courant des véhicules. Il abrite souvent un atelier et un magasin, et permet aux conducteurs d'équiper et d'entretenir leur véhicule.
	Sources : Autorité de la concurrence et Feu Vert
CONCESSIONNAIRE OU DISTRIBUTEUR	Le concessionnaire ou distributeur est lié juridiquement par un contrat de concession à un constructeur automobile. Outre la vente de véhicules neufs et d'occasion de ce constructeur, il entretient et répare les véhicules de la marque. Sources: Définitions marketing et Auto sélection
CRIT'AIR	Le certificat qualité de l'air ou Crit'air correspond à une vignette sécurisée, à coller sur le pare-brise du véhicule. Il indique sa classe environnementale (il en existe 6) et permet de favoriser la circulation des véhicules les moins polluants. Ceux-ci ont ainsi la possibilité de circuler dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) ou en cas de pic de pollution. Source: ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
	Les Piec sont :
PIÈCES ISSUES DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (PIEC)	 les composants et éléments qui, après avoir été préparés en vue de leur réutilisation, sont commercialisés par les centres de traitement de véhicules hors d'usage (VHU) agréés ou par les installations de stockage, de dépollution, de démontage, de découpage ou de broyage des VHU; les composants et éléments remis en état conformément aux spécifications du fabricant et commercialisés sous la mention « échange standard ».
	Source : article R224-24 du Code de la consommation



	0
PNEUMATICIEN	Ce négociant spécialiste en pneumatiques propose la vente, la pose et la réparation de pneus. Il est organisé en réseau, souvent lié à un fabricant de pneus.
	Source : Anfa
RÉPARATEUR RAPIDE	Le réparateur rapide est un spécialiste de l'entretien (vidange, freins, pneumatiques, <i>etc.</i>). Ses services sont proches de ceux réalisés en centreauto ou chez un pneumaticien.
	Source : Métiers-services-auto.com
VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (VUL)	Un VUL est destiné au transport de marchandises ayant un poids maximal inférieur ou égal à 3,5 tonnes et principalement utilisé par les particuliers et les artisans.
	Sources : Euromaster et rapport parlementaire sur les VUL adressé au ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-M)	Les ZFE-m ont pour objectif de réduire l'exposition à la pollution de l'air des habitants des villes et des métropoles. Dans le périmètre d'une ZFE-m, seuls les véhicules les moins polluants ont le droit de circuler (le niveau de pollution du véhicule est identifié à l'aide de la vignette Crit'Air à coller sur le pare-brise). Ce sont les communes qui fixent les périodes de restriction de circulation, les types de véhicules concernés (voitures, poids lourds, <i>etc.</i>) et le niveau Crit'Air minimal requis.
	Source : Gouvernement.fr

Retrouvez d'autres termes essentiels de l'industrie de l'automobile dans le livret « Des mots et des autos », édité par le Comité des constructeurs français d'automobiles en 2021.

3.

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

droits réservés Boifrance Création

ÉLÉMENTS DE L'ÉTUDE DE MARCHÉ

Le marché

Quelques constats et chiffres sur le parc automobile français

- **Un parc en augmentation** : au 1^{er} janvier 2022, 41 millions de voitures sont en circulation selon AAA Data, avec un âge moyen de 11 ans, cette durée de vie étant en hausse.
- Un parc vieillissant: plus de la moitié des véhicules de seconde main afficherait plus de 150 000 km au compteur, près du tiers dépasserait les 200 000 km, et 5 % excèderaient même les 300 000 km. Les modèles avec moins de 100 000 km ne représenteraient quant à eux que 25 % du parc. Les véhicules de seconde main les plus « kilométrés » se situent dans les régions les plus rurales et les moins peuplées, où les transports en commun sont les moins développés.
- Un parc en mutation: en 2020, 97 % du parc roulant est constitué de voitures à énergie thermique (essence et diesel) vs 3 % pour les motorisations dites « alternatives » (électriques et hybrides). En 2021, les pratiques d'achat ont beaucoup changé, mais le classement reste le même sur le marché du neuf: le moteur à essence conserve 40 % de part de marché, se positionnant toujours loin devant l'hybride (26 %) et le diesel (21 %), tandis que les ventes de voitures électriques neuves s'octroient une part de marché de 10 % (en 2022, cette part est passée à 13 %). Sur le marché de l'occasion, le diesel reste majoritaire en 2021, avec 55 % de part de marché, suivi par les véhicules à essence (39 %). L'hybride représente 4 % du marché de l'occasion et les véhicules électriques 1 %.

Sources :

- AAA DATA. « Toujours affecté par la pénurie de semi-conducteurs, le marché automobile débute l'année sur une note négative », communiqué de presse publié le 01/02/2022.
- L'AGENCE AUTOMOBILIÈRE. « Les chiffres du marché automobile français en 2021 », article publié le 10/02/2022.
- L'AUTOMOBILE MAGAZINE. « Près d'un tiers des véhicules d'occasion dépasse les 200 000 km au compteur ! », article publié le 17/03/2022.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « 38,2 millions de voitures en circulation en France », article publié le 21/09/2020.

L'après-vente automobile

D'après l'Anfa, le secteur « Commerce et réparation d'automobiles, de motocycles et de poids lourds » (autrement dit, l'après-vente automobile ou le secteur des services de l'automobile) se compose d'environ 160 000 entreprises en 2019, dont près de 63 000 dans le domaine de la réparation automobile. Près de 35 000 n'emploient aucun salarié, près de 26 000 ont 1 à 10 salariés, et 1 551 en ont au moins 11.

Les deux premières régions de France en termes de nombre d'entreprises de services automobiles sont l'Île-de-France et l'Auvergne-Rhône-Alpes, avec respectivement 28 455 et 21 024 entreprises, soit 30 % des entreprises de la branche à elles deux.

Source : ANFA. « Données sociales de la branche des services de l'automobile », publiées en 2021.

Parmi les acteurs de l'après-vente automobile, se distinguent notamment :

- les concessionnaires et les agents de marque ;
- les réparateurs (indépendants ou sans enseigne) ou mécaniciens réparateurs automobiles (MRA);
- les centres automobiles (ou centres-autos);
- les réseaux de spécialistes du service rapide ;
- les pneumaticiens ;



- les centres de lavage ;
- les spécialistes du vitrage ;
- les carrossiers ;
- les centres de contrôle technique ;
- les e-commerçants qui vendent des pièces détachées, des voitures en ligne, des voitures sur abonnement...

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de Mobilians en octobre 2022.

Le chiffre d'affaires de l'après-vente automobile

Les services de l'automobile ont réalisé un chiffre d'affaires proche de 47 milliards d'euros en 2019 (22,5 milliards d'euros en 2017 selon Xerfi). Il se répartit de la façon suivante :

- 37 % sont imputables aux centres-autos, centres de services rapides et pneumaticiens (32 % pour les VP – véhicules particuliers – et 59 % pour les VUL – véhicules utilitaires légers –);
- 33 % sont le fait des MRA (37 % pour les VP et 18 % pour les VUL);
- 30 % sont réalisés par les réseaux des constructeurs que sont les concessions et les agents (32 % pour les VP et 22 % pour les VUL).

Si les réseaux des constructeurs ont vu leur part de marché s'éroder ses dernières années, ils en captent toujours 30 % grâce aux véhicules sous garantie et à la complexification des opérations (électronique et logiciels embarqués).

Sources :

- AUTOFOCUS. « <u>Les impacts des changements de motorisation sur l'activité et l'emploi dans les services automobiles à l'horizon 2036</u> », étude publiée en septembre 2020.
- XERFI. « Le marché de la rechange et de l'entretien automobile », étude publiée le 30/09/2022.

Différentes catégories de réparateurs

Selon l'Anfa, en 2018, la profession des réparateurs rassemblait :

- plus de 5 000 sites de réparateurs agréés de niveau 1 : les RA1 (concessionnaires) ;
- près de 8 000 réparateurs agréés de niveau 2 : les RA2 (agents de marques) ;
- 4 300 centres-autos, enseignes de réparateurs rapides ou de pneumaticiens ;
- 8 100 MRA membres d'un réseau de réparateurs indépendants ou d'un réseau de constructeurs ;
- près de 35 000 entreprises recensées par l'Insee (répertoire Sirene), représentées en grande partie par des MRA indépendants sans enseigne et des micro-entrepreneurs.

Il existe donc des réparateurs affiliés à une marque (les concessionnaires et les agents de marques) ou des réparateurs multimarques, qui peuvent être indépendants ou affiliés à un réseau (appartenant à un constructeur, un équipementier ou un distributeur de pièces détachées comme une enseigne de réparation rapide ou un centre-auto).

En 2019, environ 40 % des MRA sont des réparateurs multimarques indépendants et 60 % sont sous enseigne. Ces derniers gagnent du terrain et font partie d'un réseau, voire de plusieurs.

Sources:

- ANFA. « L'entretien et la réparation de véhicules particuliers », étude publiée en septembre 2019.
- XERFI. « Le marché de la rechange et de l'entretien automobile », étude publiée le 30/09/2022.



Rejoindre un réseau de réparateurs ?

Une des raisons du succès des réseaux est que le métier de MRA requiert des compétences et des investissements de plus en plus importants, dans le cadre de l'électrification du parc notamment. Le fait d'intégrer un réseau (il existe différentes relations contractuelles comme la filiation, l'adhésion ou la franchise) permet aussi de bénéficier d'une plus grande visibilité et de meilleures conditions d'approvisionnement (de pièces détachées notamment).

Il y a cependant des contreparties : l'adhésion au réseau peut impliquer des droits d'entrée et/ou des commissions élevés ainsi que des frais d'aménagement du local choisi pour qu'il réponde aux normes du réseau, des formations à suivre, *etc.*

Pour intégrer une franchise de réparateur rapide ou de centre-auto, il faut :

- fournir un apport personnel (entre 30 000 € et 150 000 € HT) ;
- s'acquitter d'un droit d'entrée (entre 3 000 € et 30 000 € HT) et de *royalties* ou d'une redevance (généralement calculée en pourcentage du chiffre d'affaires HT, soit 5 % tout au plus, avec ou sans frais de communication et marketing).

Mais qu'il fasse partie d'un réseau ou qu'il soit totalement indépendant, le réparateur est généralement à la tête d'une structure artisanale n'employant pas ou peu de salariés, opérant à l'échelle de son quartier.

Sources :

- BPIFRANCE CRÉATION. « Franchise et commerce organisé », article mis à jour en juillet 2022.
- L'OFFICIEL DE LA FRANCHISE. « Des moteurs de croissance à tous les étages », article publié en octobre 2022.
- MOBILIANS. « Guide des informations essentielles pour les entreprises artisanales et TPE de la réparation et la vente automobile », publié le 28/10/2022.
- ZEPROS MÉTIERS APRÈS-VENTE AUTO. « Il y a 33 716 réparateurs, dont 26 959 sous enseigne », article publié le 26/03/2019.

Pour en savoir plus :

→ TOUTE LA FRANCHISE. « Comment ouvrir un garage automobile en franchise ? », article publié le 02/10/2020.

Principales prestations réalisées en garage

Le baromètre de idGarages, comparateur en ligne, donne le classement des 10 prestations les plus fréquentes (par ordre décroissant de fréquence) :

- la révision générale ;
- le changement des disques et des plaquettes avant ;
- la prestation sur le kit de distribution ;
- la prestation sur le parallélisme des roues avant ;
- le décalaminage ;
- la prestation sur le kit d'embrayage;
- la prestation sur les amortisseurs avant ;
- le diagnostic électronique ;
- la recharge de climatisation ;
- la révision de la climatisation.

Source : IDGARAGES. « <u>Découvrez la 4º édition du Baromètre des prix de la réparation automobile</u> », communiqué de presse en ligne.





Créations d'entreprises

Si le nombre de créations dans le secteur est en hausse, cela ne signifie pas forcément une augmentation de l'ouverture ou de la reprise de garages. C'est même le contraire en région parisienne, pour de multiples raisons : parc automobile en diminution, très forte pression immobilière, manque de personnel qualifié, lourds investissements à réaliser pour suivre les évolutions technologiques des voitures, normes environnementales contraignantes pour de petits espaces (liées notamment au traitement des eaux).

ÉVOLUTION DES CRÉATIONS D'ENTREPRISES DU SECTEUR, 2013-2022

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6 032	6 413	5 914	5 799	5 498	5 940	7 285	7 659	8 730	9 652

Champ: France entière, entreprises du secteur « Entretien et réparation de véhicules automobiles légers » (45.20A).

Source: Insee (Sirene 2022).

Cette croissance du nombre d'entreprises est essentiellement le fait de micro-entrepreneurs ou d'intermédiaires ayant une activité totalement numérique (négociants de véhicules d'occasion en ligne, points relais carte grise, etc.).

Source: LE MONDE. « En Île-de-France, le nombre de garages automobiles en forte baisse », article publié le 10/06/2021.

Défaillances d'entreprises

En 2020, 1 265 entreprises de commerce et de réparation de véhicules ont fait l'objet d'une sauvegarde, d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, un chiffre en fort recul (- 39 %) par rapport à l'année 2019. La raison est liée aux mesures de sauvegarde de l'économie mises en place par l'État pendant les confinements (Prêt garanti par l'État ou PGE, chômage partiel, fonds de solidarité).

En 2022, 1 871 défaillances ont été enregistrées dans le secteur du commerce et de la réparation automobile, contre 1 369 en 2021, soit une hausse de + 37 % en un an. Plus précisément, 436 entreprises ont fait l'objet d'un redressement (+ 53 % par rapport à 2021) et 1 402 ont été liquidées (+ 32 %).

Sources .

- AUTO-INFOS.FR. « <u>Défaillances d'entreprises : retour à une certaine normalité</u> », article publié le 23/01/2023.
- LARGUS.FR. « Les défaillances d'entreprises automobiles au plus bas », article publié le 19/01/2021.

Évolution du secteur

Accroissement du parc automobile français

Deux phénomènes conduisent à une augmentation du nombre de véhicules en circulation :

• Les nouvelles immatriculations de véhicules : en 2021, 1,6 million de véhicules particuliers neufs ont été vendus en France, contre plus de 2 millions par an en moyenne avant la crise sanitaire. En 2022, les ventes de voitures neuves reculent de nouveau à 1,5 million, en raison notamment de la pénurie de semi-conducteurs présents dans de nombreux modèles automobiles. Cette pénurie est notamment liée à la hausse de la demande en composants électroniques suite à l'augmentation de la digitalisation des activités et du télétravail à travers le monde, aggravée par un manque d'eau dans les pays producteurs et par la guerre en Ukraine.



• Le nombre de véhicules d'occasion qui progresse : en 2021, les ventes de voitures d'occasion n'ont jamais été aussi élevées, avec 6 millions d'immatriculations contre près de 5,3 millions en 2022. Le véhicule d'occasion (VO) pèse ainsi 70 à 75 % du marché automobile tricolore. Autre caractéristique du marché de l'occasion : plus de 50 % des véhicules ont plus de 10 ans et 25 % ont plus de 15 ans.

Changement dans les pratiques d'achat

Les choix des clients en matière de motorisation évoluent également :

- En 2021, sur le segment du neuf, la part de marché du moteur à essence reste majoritaire mais diminue de 14 % sur un an, tout comme le diesel qui continue de vivement reculer (21 % des ventes contre 71 % en 2009). A contrario, les motorisations alternatives progressent très fortement : + 77 % pour les ventes de véhicules hybrides et + 46 % pour les voitures électriques neuves.
- En 2021, le marché du véhicule d'occasion reste dominé par les moteurs thermiques, dont la part recule très faiblement sur un an : 3,4 % pour le diesel et 0,6 % pour les véhicules à essence. Comme pour le neuf, l'hybride d'occasion fait preuve d'une très forte croissance (+ 92 %), presque aussi spectaculaire que celle des véhicules électriques d'occasion (+ 103 %), mais leur poids sur ce segment du marché automobile reste encore marginal.

Sources:

- AUTO INFOS. « Crise sanitaire : l'emploi a bien résisté dans les services automobiles », article publié le 29/04/2022.
- L'AGENCE AUTOMOBILIÈRE. « Les chiffres du marché automobile français en 2021 », article publié le 10/02/2022.
- L'ARGUS. « Le marché de l'occasion en net repli en 2022 après le record », article publié le 31/12/2022.
- LA TRIBUNE. « Le marché automobile à nouveau en perte de vitesse en 2022 malgré le dynamisme de l'électrique », article publié le 01/01/2023.
- LE JOURNAL DE L'AUTOMOBILE. « Vers un marché français à 5,7 millions de véhicules d'occasion ? », article publié le 16/06/2022.
- LES ÉCHOS. « Le marché automobile français traverse sa pire crise depuis un demi-siècle », article publié le 01/06/2022.
- THE CONVERSATION. « Low-tech : après les imaginaires de la sobriété technique, il faut s'intéresser aux usages », article publié le 23/10/2022

Le segment de l'entretien et de la réparation se porte bien

Le marché de l'entretien et de la réparation automobile est en augmentation constante depuis quelques années. Les raisons tiennent notamment à plusieurs facteurs :

- L'instauration du contrôle technique obligatoire depuis 1992 et son renforcement régulier qui en fait un dispositif plus exigeant avec davantage de points de contrôle.
- La croissance régulière du prix des opérations d'entretien et de réparation en lien avec :
 - > la hausse du coût de la main-d'œuvre, aggravée par une pénurie de personnel ;
 - > une plus grande technicité de certaines interventions nécessitant un travail plus long ;
 - > l'augmentation du prix des pièces détachées ;
 - > la hausse des coûts de l'emballage, du fret, le rallongement des délais de livraison, etc.
- La croissance soutenue du parc automobile et son vieillissement (plus de 50 % des véhicules ont plus de 10 ans et 25 % ont plus de 15 ans).
- L'usure plus rapide des pneus et des batteries, même si les voitures sont plus fiables et roulent moins (13 759 km en 2001 contre 11 924 en 2019).
- La forte demande en boîtiers de conversion E85, suite à l'augmentation du prix des carburants.

Sources :

- FRANCE BLEU. « <u>Avec le succès du bioéthanol, les fournisseurs de boîtiers de conversion E85 peinent à suivre le rythme</u> », article publié le 09/03/2022.
- L'AUTOMOBILE MAGAZINE. « Pièces détachées d'occasion : vers une baisse des coûts de réparation ? », article publié le 19/10/2022.
- LE PARISIEN. « Réparations auto : pourquoi les prix des pièces détachées augmentent », article publié le 20/08/2022
- OUEST FRANCE. « Dans les garages automobiles, les prix des réparations flambent partout en France », article publié le 21/08/2022.



Concernant 2022, les prix de la réparation automobile sont en hausse ainsi que le chiffre d'affaires de l'entretien-réparation automobile (+ 7 %), du fait de l'augmentation des pièces détachées. Toutefois, tous les indicateurs ne sont pas au vert pour les garagistes :

- Avec la flambée du cours des matières premières et des prix de l'énergie, accentuée par la guerre en Ukraine, certaines activités particulièrement énergivores préoccupent les mécaniciens-carrossiers, comme l'utilisation de la cabine de peinture.
- Le pouvoir d'achat des Français stagnant voire diminuant, les ménages pourraient être incités à réduire leurs déplacements non contraints et leurs dépenses d'entretien et réparation.
- La contraction relative du marché de l'occasion en 2022, liée à la raréfaction des véhicules d'occasion récents (après une excellente année 2021) signifie moins de mises en réparation chez les garagistes en vue de la revente du véhicule (48 % des ventes de voiture d'occasion ont été effectuées entre particuliers en 2021) et moins de ventes de voiture d'occasion réalisées par les garagistes.

Sources:

- FRANCE INTER. « À Illkirch-Graffenstaden, les carrossiers cabossés de la crise », podcast du 06/03/2023.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Mobilians en octobre 2022.
- L'AGENCE AUTOMOBILIÈRE. « Les chiffres du marché automobile français en 2021 », article publié le 10/02/2022.
- L'ARGUS. « Marché : le prix des voitures neuves a augmenté de 21 % en 3 ans ! », article publié le 27/04/2022.
- L'AUTOMOBILE MAGAZINE. « Quelles sont les voitures des Français ? Beaucoup d'anciennes, peu de récentes ! », article publié le 26/08/2022.
- LE JOURNAL DE L'AUTOMOBILE. « 50 000 emplois perdus dans les services en 2035 », article publié en janvier 2022.
- XERFI. « Le marché de la rechange et de l'entretien automobile », étude publiée le 30/09/2022.

Pour en savoir plus :

→ INSEE. « En juillet 2022, le climat des affaires se dégrade nettement dans le commerce de détail mais s'améliore dans le commerce et la réparation d'automobiles », enquête publiée le 21/07/2022.

Ouelles voitures demain?

Le rétrofit au service de l'électrification du parc automobile ?

Le rétrofit consiste à enlever le moteur thermique d'un véhicule pour le remplacer par une batterie électrique afin d'en réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) et de polluants. Il concerne les voitures, les véhicules utilitaires, les camions et les bus âgés de plus de 5 ans. Cette pratique est légalement autorisée depuis la publication de l'arrêté du 13 mars 2020 relatif aux conditions de transformation des véhicules à motorisation thermique en motorisation électrique à batterie ou à pile à combustible, pour les particuliers, les entreprises et les collectivités.

Le rétrofit est développé par des entreprises (rétrofiteurs) qui conçoivent des unités de rétrofit ou kits de conversion. Ces fabricants doivent obtenir une homologation avant de les commercialiser. Cette homologation est délivrée par le CNRV. Elle doit être obtenue pour chaque kit et chaque modèle de véhicule auquel il est destiné. À ce jour, seuls quelques kits de rétrofit ont été homologués.

L'État français a décidé de soutenir les entreprises du rétrofit à hauteur de 20 millions d'euros en octobre 2022 afin de les aider à produire et à baisser le coût unitaire des kits de rétrofit et à engager une partie du parc automobile d'occasion sur la voie de la décarbonation (voir la rubrique « Les aides aux particuliers » en partie 5).

Selon l'Ademe, le rétrofit permet aussi de prolonger la durée de vie d'un véhicule en bon état et d'éviter de le mettre à la casse, s'inscrivant ainsi dans une démarche d'économie circulaire. D'un point de vue économique, il est pertinent pour les véhicules utilitaires légers. Par exemple, le rétrofit est plus intéressant que l'achat d'un véhicule électrique neuf pour les artisans, car il permet de conserver un véhicule d'origine déjà aménagé (étagères, tiroirs, *etc.*).



Parmi les voitures, la petite citadine thermique, circulant régulièrement sur de courtes distances (trajets domicile-travail, loisirs hebdomadaires...) intéresse particulièrement les fabricants de kit de rétrofit.

Mais la recherche du modèle économique du rétrofit est encore en cours, limitée notamment par :

- son prix (il nécessite un engagement fort de l'État pour être compétitif par rapport à l'achat d'un véhicule électrique neuf ou d'occasion) ;
- sa dépendance aux approvisionnements en semi-conducteurs ;
- le poids du véhicule rétrofité: la différence entre le poids initial et le poids final de la voiture ne doit pas dépasser 20 % selon la loi, ce qui limite le poids de la batterie (plus lourde qu'un moteur thermique), et restreint de fait, l'autonomie du véhicule et sa durée de vie (elle s'use plus vite car elle est chargée plus souvent);
- sa durée, puisqu'après l'interdiction de la vente de nouveaux véhicules thermiques à moteur à combustion (en 2035), il n'y aura plus de véhicules récents à rétrofiter.

Sources:

- ADEME. « Étude "Rétrofit" : conditions nécessaires à un rétrofit économe, sûr et bénéfique pour l'environnement », synthèse publiée en mars 2021.
- GOUVERNEMENT. « 20 millions d'euros pour démocratiser le rétrofit électrique », article publié le 18/10/2022.
- GOUVERNEMENT. « Mettez un moteur électrique dans votre voiture : c'est le rétrofit! », article publié le 13/04/2021.
- INNOVAUTO. « Le rétrofit électrique », article mis à jour le 13/12/2022.
- LES ÉCHOS. « Automobile : les premiers pas timides du rétrofit électrique », article mis à jour le 22/09/2022.
- MAPA ASSURANCES. « Le rétrofit : une solution pour les véhicules professionnels ou spéciaux ! », article mis à jour le 11/07/2022.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « Tout savoir sur le rétrofit électrique », article publié le 30/01/2023.

Le rétrofit pourrait bénéficier aux réparateurs. En effet, seul un installateur établi en France et habilité par un fabricant de dispositifs (ou kits) de conversion pourra monter un kit homologué sur un véhicule et ainsi le transformer en véhicule électrique. De plus, la volonté des fabricants de kits est de bâtir des réseaux de partenaires à travers la France : « L'ambition serait d'ouvrir des zones au rétrofit chez des garagistes indépendants dont l'activité baisse notamment du fait d'une plus grande autonomie des véhicules modernes », indique Aymeric Libeau, fondateur de la *start-up* Transition-One et secrétaire général de l'Association française du rétrofit électrique (AIRe).

À noter : l'activité du rétrofit est représentée au sein des principales organisations des services de l'automobile en France, que ce soit à la Fédération nationale de l'automobile (FNA) ou à Mobilians.

Sources :

- AUTO INFOS. « Le rétrofit devient la vingtième branche métiers de Mobilians », article publié le 19/10/2022.
- L'USINE NOUVELLE. « Dès février, vous pourrez convertir votre véhicule thermique en électrique grâce au rétrofit », article publié le 03/01/2020.
- ZEPROS MÉTIERS APRÈS-VENTE AUTO. « Equip Auto 2017 : Jérémy Cantin préfère transformer plutôt que détruire ! », article publié le 09/11/2017.

La voiture à hydrogène

Les garagistes doivent également effectuer une veille sur les voitures à hydrogène. En effet, les véhicules électriques (à batterie lithium-ion) pourraient n'être qu'une étape avant l'arrivée sur le marché de voitures électriques à hydrogène (aujourd'hui confidentielles), qui reçoivent leur énergie d'une pile à combustible (et non d'une batterie).

Les avantages du véhicule à hydrogène sont nombreux :

- il ne rejette que de l'eau;
- il dispose d'une plus grande autonomie que le véhicule électrique ;
- le temps de recharge est moins long ;
- le moteur est plus léger.

Son principal inconvénient réside dans la manière dont l'hydrogène est produit, à savoir à partir d'énergies fossiles. L'espoir réside dans la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, qui n'émet pas de



CO₂ mais qui est aujourd'hui difficile à produire en grande quantité et qui est conditionnée à l'essor des énergies renouvelables (photovoltaïque ou éolien).

Dans ce contexte, la recherche se concentre sur le transport routier de marchandises, le transport urbain (camions et bus) et le transport ferroviaire (pour éliminer le diesel), qui sont des marchés plus restreints que celui des voitures particulières et qui pourraient servir de « tests » aux constructeurs.

Sources

- INDEX PRESSE. « Les défis du marché de l'hydrogène », étude publiée en janvier 2020.
- LA GAZETTE DES COMMUNES. « Verdir les flottes de bus, oui, mais comment ? », article publié le 06/12/2022.
- L'ARGUS. « Voiture à hydrogène : des promesses mais des freins à surmonter », article publié le 03/12/2021.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « Industrie : vers une nouvelle stratégie hydrogène pour la France », article publié le 06/02/2023.
- RENAULT GROUP. « Comment fonctionne un véhicule à hydrogène », article publié le 26/05/2021.

Pour en savoir plus :

→ MONDIAL DE L'AUTO. « Voitures à hydrogène », rubrique en ligne.

Tendances du secteur

La filière automobile connaît des bouleversements sans précédents, au premier rang desquels figurent la fin programmée du diesel et le développement de la voiture électrique, la digitalisation des services, l'informatique embarquée et l'utilisation croissante de pièces détachées issues de l'économie circulaire.

Pour les réparateurs, il s'agit de s'adapter à ces changements pour conserver leur place stratégique dans la chaîne de valeur de l'après-vente automobile.

Un secteur de la mobilité en pleine mutation

Plusieurs phénomènes sont à l'œuvre, impactant négativement le niveau d'activité des MRA ou leur ouvrant la voie à de nouvelles offres de biens et de services dans le secteur de l'après-vente automobile :

- La voiture n'est plus considérée comme un signe extérieur de richesse ou d'ascension sociale mais comme un objet utilitaire, dont il est difficile de se passer, particulièrement en zone rurale.
- Les pratiques de mobilité douce se développent :
 - > Le plan gouvernemental « Vélo et mobilités actives » doté de 250 millions d'euros en 2023 est l'un des moteurs de cette évolution, grâce à l'aménagement de pistes cyclables sécurisées, au renforcement de la lutte contre le vol de vélo, à des aides à l'achat et à l'usage partout en France.
 - > Depuis les confinements, le vélo et les trottinettes sont des moyens de transport très prisés, surtout sur les trajets domicile-travail : 2,7 millions de vélos neufs ont été vendus en France en 2021, soit plus que de voitures particulières (1,65 million). De plus, sur fond de crise sanitaire, 1 635 000 engins de déplacement personnel ont été vendus en 2020, dont les trottinettes électriques et mécaniques.
- Les consommateurs s'orientent vers d'autres façon de « consommer » la voiture :
 - > L'autopartage en libre-service et l'abonnement (impliquant un engagement de 30 jours au moins pour l'automobiliste) sont venus compléter la location avec option d'achat (LOA) et la location longue durée (LLD). Ces solutions séduisent une clientèle jeune, recherchant avant tout le « sans engagement ». Aux côtés de financeurs, distributeurs, loueurs et pure players, les constructeurs se lancent sur ce créneau de l'abonnement, qui pourrait représenter 15 % des ventes automobiles d'ici 10 ans.
 - > L'État encourage le covoiturage sur des trajets domicile-travail, mais aussi pour les déplacements longue distance.



- La voiture électrique gagne du terrain :
 - > le déploiement des bornes de rechargement électrique est en cours (82 107 points de recharge sont ouverts en France au 31 décembre 2022) ;
 - > l'État incite les entreprises et les administrations publiques à développer leur parc automobile électrique ;
 - > de plus en plus d'entreprises et d'administrations publiques permettent à leurs salariés de recharger leur moyen de transport individuel au travail (borne de rechargement).

Sources:

- AUTO INFOS. « Abonnement automobile : Fliit livre sa millième voiture », article publié le 19/10/2022.
- AUTO INFOS. « La voiture, un bien utilitaire plus qu'un objet de passion », article publié le 16/12/2020.
- FLOTTES AUTOMOBILES. « Autopartage électrique : Zity arrive à Lyon », article publié le 08/03/2022.
- FP2M, SMART MOBILITY LAB. « Baromètre 2020 FP2M/Smart Mobility Lab », communiqué de presse publié en avril 2021.
- GOUVERNEMENT. « Le "Plan vélo" fête ses quatre ans », article mis à jour le 20/09/2022.
- INFLUENCIA. « "660 000 vélos à assistance électrique se sont vendus en France en 2021", Grégoire Lieurade (Voltaire) », article publié le 01/09/2022.
- LE JOURNAL DE L'AUTOMOBILE. « Vélotaf : l'essayer, c'est l'adopter ? », article publié le 09/06/2022.
- L'ESSENTIEL PAR MACIF. « Quel regard des jeunes sur la voiture aujourd'hui ? », article publié le 28/03/2020.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES. « Le covoiturage en France, ses avantages et la réglementation en vigueur », article publié le 17/03/2023.
- OBSERVATOIRE CETELEM. « La voiture, quoi qu'il en coûte ? », enquête publiée le 04/10/2022.
- Site Internet de l'Avere.
- URSSAF. « Mise à disposition d'une borne de recharge électrique de véhicules », rubrique en ligne.

Pour en savoir plus :

→ ADEME. « Enquête autopartage 2022 », publiée en septembre 2022.

Vers la fin du diesel

Avec 25 % des émissions de gaz à effet de serre (GES), les transports représentent le deuxième secteur émetteur de CO₂ dans le monde, derrière la production d'électricité (41 %) et devant l'industrie (18 %).

La moitié de ces émissions est imputable aux véhicules particuliers (VP), et notamment aux VP diesel, responsables de 71 % des GES du parc de véhicules particuliers. L'utilisation des véhicules et l'usure des pneus entraı̂nent par ailleurs l'émission de polluants et de particules fines ayant un impact sur la santé, la qualité de l'air, de l'eau et du sol.

Dans ce contexte, des changements de motorisation sont à l'œuvre, favorisés par de nouvelles réglementations. Ils reposent sur des systèmes ne présentant pas de pollution à l'échappement (véhicules hybrides et véhicules électriques), notamment l'« **Ajustement à l'objectif 55** » (ou « *Fit for 55* ») adopté en juillet 2022 par la Commission européenne (voir la rubrique suivante). Ce texte comporte 12 propositions d'actions pour accélérer la lutte contre le changement climatique, atteindre la neutralité climatique en 2050 et tenir l'objectif de réduction des émissions de GES de 55 % au moins en 2030 par rapport à 1990. Parmi les propositions votées figure la fin de la vente des voitures thermiques neuves en 2035 en Europe (toutefois, les voitures thermiques d'occasion pourront toujours circuler après 2035).

Parallèlement, en France, la mise en place des zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) vise à faire baisser de 40 % la pollution de l'air en ville en 2025. Elle se déploie progressivement dans 43 agglomérations : dans ces zones, la circulation des véhicules les plus polluants (identifiés par les vignettes Crit'Air 5, 4 et 3) devrait être limitée.

Sources :

- GÉO. « <u>Une étude conclut que les pneus de nos voitures polluent bien plus que le gaz d'échappement</u> », article publié le 13/06/2022.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. « Répartition sectorielle des émissions de CO2 dans le monde », chiffres-clés du climat France, Europe et Monde, publiés en 2021.
- SERVICE-PUBLIC.FR. « Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) : 11 métropoles concernées en 2022 », article publié le 04/11/2022.



Une part croissante de la voiture électrique

Le Fit for 55

Le Fit for 55 et la mise en place des ZFE-m favorisent le développement des véhicules hybrides rechargeables et des véhicules électriques, tous deux amenés à monter en puissance :

- En 2021, les ventes de véhicules électriques ont représenté :
 - > 9,8 % des immatriculations de voitures neuves (162 106 unités);
 - > 8,5 % des immatriculations de voitures hybrides rechargeables (141 012 unités) ;
 - > 17,3 % des immatriculations de voitures hybrides non rechargeables (286 525 unités).
 - Cinq ans plus tôt, la part cumulée des motorisations hybrides et électriques n'était que de 5,1 %.
- En 2035, selon une étude d'AlixPartners, les véhicules électriques seront majoritaires dans toutes les grandes régions du monde, représentant jusqu'à 85 % des voitures en circulation en Europe. Mais selon l'Anfa, ce scénario est difficilement réalisable. En effet, 60 % des véhicules devraient rester thermiques à l'horizon 2036, en raison du lent remplacement du parc automobile aujourd'hui composé majoritairement de véhicules diesel et essence.

Des difficultés et des défis liés à l'électrique

- Les véhicules électriques sont actuellement plus coûteux à produire que leurs équivalents thermiques (leurs batteries contiennent des métaux rares lithium, nickel... –) dont les prix sont en forte hausse et nécessitent 3 fois plus de puces électroniques. Ils sont par ailleurs plus chers à la vente.
- Selon une étude de Consumer Science & Analytics (CSA), pour l'association Éco entretien, 47 % des Français impactés par les ZFE-m ne changeront pas de véhicule une fois la mesure mise en place, faute de moyens financiers.
- Roland Berger anticipe une « polarisation du parc », avec d'un côté des véhicules électriques dans les ZFE-m et de l'autre, des modèles thermiques, en plus grand nombre, dans les zones moins denses.
- Le développement des véhicules électriques est soumis à la question de la rareté des ressources (en métaux rares et en eau) et conditionné au déploiement des bornes de rechargement sur tout le territoire français (82 107 points de recharge ouverts au public en France au 31 décembre 2022).
- Concernant les batteries, les constructeurs automobiles sont pour l'instant dépendants de l'Asie. L'Europe, et la France en particulier, se sont lancées dans une course à l'innovation afin de disposer de leurs propres technologies, plus écologiques et moins consommatrices de métaux rares, en faisant notamment appel à la récupération des métaux les plus précieux.

Sources :

- ALIXPARTNERS. « Les véhicules électriques seront majoritaires en Europe d'ici 2028 », article publié le 23/06/2022.
- AUTOFOCUS. « Les impacts des changements de motorisation sur l'activité et l'emploi dans les services automobiles à l'horizon 2036 », étude publiée en septembre 2020.
- AUTO INFOS. « Mobilité électrique : les marges des constructeurs augmentent », article publié le 27/06/2022.
- AVERE. « Mobilité électrique : une année 2021 record ; une année 2022 qui en promet encore plus », article publié le 07/01/2022.
- CONSUMER SCIENCE & ANALYTICS. « Baromètre des Zones à faibles émissions », étude publiée le 23/03/2022.
- Site Internet de l'Avere.

Pour en savoir plus :

- → DELOITTE. « Les défis du passage à la mobilité électrique : 1 million de véhicules électriques en France, est-ce vraiment l'enjeu ? », synthèse de l'étude en ligne.
- → GOUVERNEMENT. « Prospective 2040-2060 des transports et des mobilités : 20 ans pour réussir collectivement les déplacements de demain », étude publiée en février 2022.



Des opportunités pour les réparateurs

L'abandon des moteurs thermiques fait peser des risques sur le secteur de l'après-vente automobile en général, à plus ou moins brève échéance : les constructeurs et les concessionnaires devront s'adapter les premiers à des véhicules vendus en moins grand nombre, car plus chers dans un premier temps (le prix devrait baisser ensuite puisque les moteurs thermiques ne seront plus produits).

Les garagistes, quant à eux, disposent d'un peu plus de temps pour s'adapter, d'autant qu'ils vont « bénéficier » du vieillissement du parc automobile (plus les véhicules vieillissent, plus ils échappent au réseau des constructeurs). Ainsi, la part des MRA pourrait passer de 33 à 36 % sur le marché de l'entretien et de la réparation d'ici 2036. À ce moment-là, le parc diesel sera âgé et pourrait constituer l'activité principale des garagistes, avec des réparations coûteuses.

Mais l'impact de l'arrivée de la voiture électrique sur l'activité des MRA ne doit pas être négligé, car les moteurs électriques sont composés de moins de pièces (absence de bougie, de pot d'échappement, d'embrayage, de filtre à particules, de courroie de distribution, etc.). Le coût de l'entretien pourrait alors être réduit de moitié par rapport à celui d'une voiture thermique. Mais, l'électrique peut aussi représenter une opportunité de chiffre d'affaires, dans la mesure où le coût de la réparation électrique pourrait être supérieur de 10 % : les pièces des voitures électriques étant plus chères que celles des thermiques, leur réparation pourrait alors être plus économique que leur remplacement. C'est le cas notamment de la batterie de traction : ses cellules défectueuses pourront être changées pour lui donner une deuxième vie.

De manière générale, les premiers retours sur la maintenance et la réparation des voitures électriques font état de pièces vieillissantes au bout de 3-4 ans, à l'instar des pneus qui s'usent plus vite ou des systèmes de climatisation qui vont nécessiter de l'entretien et de possibles réparations pour les garagistes.

Sources :

- AUTOFOCUS. « Les impacts des changements de motorisation sur l'activité et l'emploi dans les services automobiles à l'horizon 2036 », étude publiée en septembre 2020.
- AVERE FRANCE. « Coûts d'entretien : les véhicules électriques bien moins chers que le thermique », article publié le 27/05/2019.
- ÉQUIP AUTO. « Grand forum européen #2 : "la maintenance et les services automobiles demain" », vidéo de la table ronde du 20/10/2022.
- LA TRIBUNE. « La voiture électrique use les pneus trop vite, les fabricants se frottent les mains », article publié le 31/05/2022.

Pour en savoir plus :

→ AUTOMOBILE PROPRE. « Reportage : réparation, entretien et formation aux e-Garage Revolte, le chemin capital vers la pérennité de l'électrique », article publié le 23/10/2022.

Vers la conduite autonome

Les constructeurs automobiles peuvent installer des technologies embarquées dans les véhicules, visant à améliorer le confort et la sécurité du conducteur et des passagers. Il peut s'agir des Adas (*Advanced driver assistance systems*) ou « systèmes d'aide à la conduite », soutenus par le législateur européen.

Selon le règlement 2019/2144 relatif à la sécurité des véhicules de l'Union européenne, mis en application début juillet 2022, tous les véhicules neufs doivent être équipés des fonctionnalités suivantes :

- système d'adaptation intelligente de la vitesse ;
- interface pour permettre le montage d'un éthylomètre antidémarrage (éthylotest) ;
- systèmes d'alerte de somnolence et de perte d'attention du conducteur ;
- systèmes d'alerte avancés de distraction du conducteur ;
- signaux d'arrêt d'urgence;
- systèmes de détection en marche arrière ;
- enregistreurs de données d'événement (boîtes noires) ;
- système précis de surveillance de la pression des pneumatiques.

s droits réservés Bpifrance Création



Le fonctionnement de ces Adas repose sur des logiciels de recueil de données et des capteurs (caméras, radars, lidars, capteurs ultra-son, etc.) devant être calibrés et contrôlés dans le temps. Ces technologies impactent déjà le travail des garagistes. Ainsi, selon une étude de l'équipementier Bosch, plusieurs Adas sont présents en série sur les voitures neuves vendues en France : les aides au stationnement à 85 %; le système de maintien dans la file de circulation à 38 %; le système de freinage d'urgence à 31 %.

Sources :

- CCFA. « Bosch a réalisé une étude sur les systèmes d'assistance à la conduite Adas », analyse de presse publiée le 21/02/2019.
- LE JOURNAL DE L'AUTOMOBILE. « La voiture autonome toujours dans les radars », article publié en février 2022.
- MONDIAL DE L'AUTO. « La conduite autonome franchit une étape supplémentaire en France », article mis à jour le 09/10/2022.

L'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché de l'automobile

L'arrivée de la voiture électrique, à hydrogène, autonome et connectée, correspond à l'entrée de nouveaux acteurs dans la filière automobile.

Positionnés en tant que fournisseurs (ou sous-traitants), ils approvisionnent la filière en composants électroniques, batteries, capteurs, modules de commande électronique, calculateurs et logiciels (par exemple pour la conduite automatisée, le système d'exploitation, la supervision des véhicules, *etc.*) et devraient bouleverser sa chaîne de valeur, en captant une part croissante de la valeur ajoutée.

Les acteurs actuels de la filière automobile vont donc devoir sécuriser leurs approvisionnements en composants électroniques, engager des investissements massifs en recherche et innovation, garantir la protection des données et des usagers de ces véhicules automatisés et connectés.

La connectivité et l'automatisation pourraient aussi permettre aux constructeurs et aux grands équipementiers automobiles d'optimiser leurs processus industriels et de s'insérer sur le marché des services de la mobilité (développement d'applications numériques pour les usagers des transports).

Ces innovations transforment l'automobile en appareil électronique mobile et connecté, et font entrevoir un nouveau modèle économique aux constructeurs, en association avec de grands acteurs du numérique.

Le risque pour les garagistes est de se voir marginalisés s'ils ne s'intéressent pas à ces sujets. Or, ils peuvent tout à fait participer aux mises à jour des logiciels présents dans ces modèles automobiles, à condition qu'ils se forment ou forment leurs salariés à l'électronique et qu'ils s'équipent.

Ils pourraient aussi avoir les informations sur les révisions passées, surveiller en temps réel l'usure de certaines pièces (pneumatiques, plaquettes...), optimiser la conduite et la consommation de carburant, et ainsi offrir un service de suivi sur mesure à leurs clients en les alertant sur les tâches d'entretien ou de réparation à effectuer.

Sources :

- AUTO INFOS. « La mise à jour à distance ouvre un nouveau business model », article publié en avril 2022.
- AUTO INFOS. « Des Adas perturbés et perturbants », article publié en février 2022.
- AUTO INFOS. « De la mécatronique au monde du software », édito publié en janvier 2022.
- HEADMIND PARTNERS. « <u>Véhicules connectés : une collaboration croissante entre constructeurs auto et acteurs du numérique</u> », article publié le 01/09/2020.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « <u>Transformations et défis de la filière automobile</u> », collection Les thémas de la DGE, étude publiée en octobre 2022.
- SERVICE-PUBLIC.FR. « Boîte noire obligatoire sur les nouveaux modèles de voitures à partir de juillet 2022 », article publié le 05/05/2022.
- ZEPROS MÉTIERS APRÈS-VENTE AUTO. « Télécodage des calculateurs : même pas peur », article publié le 30/01/2020.

La progression de la pièce de réemploi

La part des pièces issues de l'économie circulaire (Piec), aussi appelées « pièces de réemploi », progresse dans le nombre total de pièces changées en atelier d'entretien et de réparation depuis le décret **2016-703** du 30 mai 2016 relatif à l'utilisation de pièces de rechange automobiles issues de l'économie circulaire et mis en application le 1^{er} janvier 2017.





Cette tendance devrait se confirmer avec l'arrivée des constructeurs sur le marché de la déconstruction et du réemploi : ceux-ci rachètent des sites Internet spécialisés, nouent des partenariats avec des recycleurs et devraient obliger ces derniers à poursuivre leurs efforts d'organisation et de concentration. À titre d'exemple, les principales entreprises du secteur proposent désormais des portails Internet, sur lesquels elles vendent des pièces garanties et tracées aussi bien aux professionnels qu'aux particuliers.

Cette évolution est en phase avec les aspirations sociétales (les citoyens sont intéressés par la seconde main par souci écologique et économique) et correspond au souhait des assureurs de faire baisser le prix des réparations (voir la rubrique « La libéralisation partielle des pièces captives » en partie 6). En effet, le prix de vente d'une Piec peut être inférieur de 75 % à celui de la pièce neuve d'origine, ce qui fait baisser le coût de la réparation, la rendant de fait plus attractive pour le client, voire plus accessible, ce qui peut alors l'inciter à mieux entretenir son véhicule...

Pour les entreprises qui proposent des Piec (acteurs traditionnels de la déconstruction et du réemploi, mais aussi constructeurs), l'objectif est de devenir le « point de contact unique » des ateliers d'entretien et de réparation, grâce à la disponibilité de la pièce, à son prix attractif et à la qualité du service apporté.

Sources:

- AUTO INFOS. « La data au cœur de la révolution automobile », article publié en juillet 2022.
- AUTO INFOS. « Pièces de rechange : le nouveau monde de la pièce », article publié en juin 2022.
- AUTO INFOS. « Décollage pour la pièce de réemploi », article publié en avril 2022.
- L'ARGUS. « La pièce de réemploi, un business dans le vert », article publié le 11/02/2022.

Pour en savoir plus :

- → GOUVERNEMENT. « <u>Pièces détachées automobiles, on passe au vert !</u> », article publié le 01/01/2017.
- → LÉGIFRANCE. « Arrêté du 8 octobre 2018 relatif à l'information du consommateur sur les prix et les conditions de vente des pièces issues de l'économie circulaire dans le cadre des prestations d'entretien ou de réparation des véhicules automobiles », rubrique en ligne.

Des garages alternatifs pour aider les particuliers démunis

Des garages alternatifs se développent sous l'effet de l'augmentation constante du coût de la réparation, pour répondre à la demande de clients à la recherche de « bon plans », facilités par Internet, ou se trouvant dans une situation de grande précarité et ne pouvant pas se permettre de se rendre dans un garage traditionnel. Se distinguent :

- Les garages associatifs, appelés aussi « garages participatifs » ou « garages solidaires ». Ils permettent
 à des clients n'ayant pas les moyens de se rendre dans un garage classique, de réparer eux-mêmes
 ou de faire réparer leur véhicule à moindre coût. Le modèle économique de ces garages repose en
 partie sur des aides des collectivités, de l'État et parfois sur la revente de véhicules d'occasion.
- Les self garages ou « garages en libre-service ». Les clients peuvent y louer un pont élévateur (permettant de soulever leur voiture et d'effectuer certaines opérations) et du matériel, acheter des pièces détachées ou des produits nécessaires à l'entretien (filtres, huile...). Ils effectuent eux-mêmes les réparations tout en étant assistés par un mécanicien professionnel.

Source : annuaire des « self garages » et des garages associatifs en France

Pour en savoir plus :

→ FRANCE INTER. « Dans le garage associatif de Lisses », série de podcasts de février 2023.

s droits reserves Bpitrance Creation



Clientèle

Au 1^{er} janvier 2022, le parc de voitures immatriculées est détenu essentiellement par les ménages (93 %), les « flottes » des entreprises et des organismes publics (composés de plusieurs véhicules) ne comptant que pour 7 %.

Les particuliers

Quelques chiffres

- En 2017, 81 % des ménages français possèdent au moins une voiture, et parmi eux, 35 % en ont au moins deux.
- En 2021, selon Alphabet et Ifop, 76 % des actifs français utilisent une voiture dans le cadre de leurs trajets professionnels ou pour aller du domicile au travail.
- Selon l'Anfa, deux types de consommateur automobile et deux modèles d'achat se distinguent : le premier est contraint (achat de véhicule d'occasion et entretien à moindre coût) ; l'autre est patrimonial (achat de véhicule neuf, entretien en concession et revente rapide) mais il tend à se marginaliser.
- D'après AAA Data, l'âge moyen des acheteurs de véhicule neuf en France est de 57 ans, il est de 42 ans pour les acquéreurs de véhicule d'occasion de plus de 15 ans.
- En 2022, selon l'Observatoire Cetelem, le budget annuel alloué à l'automobile en France est de 2 870 €, dont 546 € dédiés à l'entretien et à la réparation :
 - > selon l'Automobile club association, en 2019, le budget alloué à une Clio essence est de 7 029 € TTC (dont 939 € TTC pour l'entretien) pour 8 998 km parcourus ; celui d'une 308 diesel atteint 9 832 € (dont 1 896 € TTC d'entretien) pour 15 895 km effectués ; celui d'une Prius hybride s'élève à 9 885 € (dont 1 872 € TTC d'entretien) pour 15 895 km parcourus ;
 - > d'après Le Journal de l'Automobile, les dépenses annuelles après-vente sont de 363 € pour un véhicule électrique (mais peut-être 572 € en 2035), 811 € pour un moteur essence et 1 061 € pour un diesel.
- Selon l'Insee, les ménages ont dédié 11 % de leur revenu disponible à la voiture en 2017 : les assurances ont représenté 14 % de leurs dépenses de transport (elles ont en partie contribué à réduire leurs dépenses directes en réparation ou à acheter un nouveau véhicule après un accident ou un vol).

Sources:

- AAA DATA. « <u>Toujours affecté par la pénurie de semi-conducteurs, le marché automobile débute l'année sur une note négative</u> », communiqué de presse publié le 01/02/2022.
- ALPHABET, IFOP. « Évolution de la mobilité des actifs français : résultats du Baromètre Alphabet Ifop 2021 », article publié le 02/12/2021.
- AUTOFOCUS, « Prospective des besoins en recrutements de jeunes à qualifier à l'horizon 2030 », étude publiée en avril 2021.
- AUTOMOBILE CLUB. « Budget de l'automobiliste de l'ACA », synthèse publiée en avril 2020.
- EUROPE 1. « Pourquoi les Français plébiscitent-ils les voitures de plus de 15 ans ? », article mis à jour le 08/02/2022.
- INSEE. « En 2017, les ménages consacrent 11 % de leur revenu disponible à la voiture », synthèse publiée le 26/04/2021.
- LE JOURNAL DE L'AUTOMOBILE. « 50 000 emplois perdus dans les services en 2035 ? », article publié le 31/01/2022.
- OBSERVATOIRE CETELEM. « La voiture, quoi qu'il vous en coûte ? », communiqué de presse publié en octobre 2022.

Les entreprises et leur flotte de véhicules

Selon le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, les personnes morales (entreprises et administrations) détiennent en 2017 (derniers chiffres disponibles) environ 2,9 millions de véhicules : 2,3 millions de véhicules particuliers (VP) et 600 000 dérivés-VP (DVP), à savoir des VP transformés en véhicules utilitaires. Ces personnes morales ont généré plus de la moitié des immatriculations annuelles de véhicules particuliers neufs en France et constituent un levier important de diffusion des motorisations alternatives.



Autres caractéristiques de ce parc automobile professionnel :

- il roule essentiellement au diesel, est récent, utilisé intensément, renouvelé rapidement et détenu en location longue durée (LLD) ;
- les motorisations alternatives encore minoritaires mais en hausse sont détenues en propre, dans l'Administration et le secteur des services, et utilisées en zones urbaines.

Les véhicules électriques changent la manière dont les entreprises abordent leur flotte. La mobilité professionnelle se transforme en mobilité élargie : elle intègre d'autres modes de déplacement dans les grandes villes et se confond avec la mobilité personnelle des collaborateurs.

Ces changements pourraient apporter une meilleure réponse aux besoins de mobilité des salariés, notamment des plus jeunes, qui ne dépendent pas d'un seul mode de déplacement. Le véhicule de fonction peut les intéresser, en particulier dans le cadre de l'autopartage ou du covoiturage.

Sources :

- AUTO INFOS. « FMMC : de la bonne gestion des infrastructures de recharge », article publié le 11/08/2022.
- AUTO INFOS. « Pour Régis Masera (Arval Mobility Observatory), les entreprises sont "des maillons de transformation" », article publié
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. « Les flottes de véhicules des personnes morales : caractéristiques et perspectives », étude publiée en août 2019.

Les garagistes peuvent démarcher les entreprises, les artisans, les professions libérales et les organismes publics, qui disposent souvent d'un ou de plusieurs véhicules, afin de diversifier leur clientèle, souvent composée quasi exclusivement de particuliers. Dans ce but, il est recommandé :

- de normaliser et de systématiser les coûts et la qualité des prestations ainsi que la nature des services proposés;
- de proposer des tarifs préférentiels, avec des forfaits, visant à réduire le coût d'entretien et le coût d'usage des véhicules.

Sources

- XERFI. « Le marché de la rechange et de l'entretien automobile », étude publiée le 30/09/2022.
- ZEPROS MÉTIERS APRÈS-VENTE AUTO. « Avec AD Connect, Réseau AD s'attaque à la clientèle des pros », article publié le 26/10/2021.

Concurrence

Les réparateurs automobiles

De nombreux acteurs indépendants voient le jour régulièrement sur ce marché de l'entretien et de la réparation automobile (presque 10 000 en 2022), dont une majorité de micro-entrepreneurs selon l'Insee (voir la rubrique « **Structure juridique** » en partie 6). Ces micro-entrepreneurs exercent notamment au domicile de leurs clients et concurrencent directement les MRA disposant d'un atelier.

À cela s'ajoute une concurrence entre réparateurs indépendants et réparateurs en réseau, avec la volonté de certains d'entre eux (notamment les centres-autos et réparateurs rapides de renforcer leur présence sur le territoire national partout où cela est possible.

La concurrence entre réparateurs est d'autant plus rude qu'il existe des simulateurs d'entretien et de réparation en ligne qui permettent aux particuliers de comparer les prix pratiqués par des milliers de réparateurs partout en France.

Source:

- AUTOFOCUS. « Les impacts des changements de motorisation sur l'activité et l'emploi dans les services automobiles à l'horizon 2036 », étude publiée en septembre 2020.
- METIERS-SERVICES-AUTO.COM. « Mécanicien service rapide », rubrique en ligne.
- ZEPROS MÉTIERS APRÈS-VENTE AUTO. « Nombre de réparateurs (suite) : 33 716 ou 52 986 ? En fait, les deux... », article publié le 02/05/2019.



La diversification des réseaux de l'après-vente automobile

Les évolutions du secteur automobile et des modes de consommation influencent les constructeurs, leurs concessionnaires et leurs distributeurs, qui proposent de plus en plus des formules alternatives à l'achat de voitures neuves ou d'occasion, notamment sous la forme de location avec option d'achat (LOA) ou de longue durée (LLD) avec contrat d'entretien.

Concernant les enseignes de centres-autos et de réparateurs rapides (qui s'occupent de la vidange, du changement de pneumatiques, des freins...), elles sont très actives en termes de diversification. Elles vont tenter de prendre des parts de marché aux MRA dans les prochaines années en s'adressant à leur clientèle, composée de propriétaires de véhicules anciens et se diversifier, notamment dans l'électrique : elles s'adressent non seulement aux propriétaires de voitures mais aussi de vélos, de scooters, et de trottinettes. Selon Zepros, « tout un écosystème de "smart réparateurs" est à inventer ».

Sources :

- L'ARGUS. « BNP Paribas lance une offre de LOA à 10 ans pour les revenus modestes », article publié le 01/06/2022.
- L'ARGUS. « À quoi ressemblera le concessionnaire automobile de demain? », article publié le 15/10/2020.
- L'ARGUS PRO. « La crainte d'une rupture entre les constructeurs et les automobilistes », article publié le 22/07/2022.
- ZEPROS. « Électrification : l'après-vente se prépare », article publié le 08/11/2022.

Quelques exemples de diversification dans les centres-autos et chez les réparateurs rapides

- L'enseigne Point S a créé son concept initial « Point S Glass » en 2019, dédié au vitrage automobile;
 puis en 2022, les offres « Point S Écomobilité » pour l'entretien et la réparation des 2 roues électriques et « Point S Vente Auto » qui permet à ses adhérents de vendre des automobiles dans des conditions proches de celles des concessionnaires automobiles, comme le financement ou la garantie.
- En novembre 2022, l'enseigne de réparateurs multimarques Motrio (appartenant à Renault) a lancé « Motrio Carrosserie » à l'attention des carrossiers indépendants. Cette stratégie devrait permettre au constructeur de prendre des parts de marché hors de son périmètre historique, dans la perspective d'une réduction des interventions d'entretien courant sur les véhicules électriques. Du côté des ateliers du futur réseau Motrio Carrosserie, il s'agit de consolider l'activité première tout en développant la branche mécanique (grâce à une offre large de pièces de rechange, d'outils, d'équipements...).
- Plusieurs enseignes proposent des services dédiés spécialement aux entreprises et à leur flotte de véhicules : Carglass et Total avec « Mobility », Euromaster (Michelin) et son service « MasterControl Easyliss », « BestDrive » (Continental) et son service de dépannage digitalisé pour les professionnels.
- Dans le domaine électrique, l'enseigne Norauto propose des forfaits d'entretien (diagnostic électronique, vérification de l'état de la batterie et des câbles) et un forfait comprenant l'achat et l'installation d'une borne à domicile. Parallèlement, l'entreprise vend des vélos électriques depuis 2008 et installe depuis 2022 des bornes de rechargement électrique rapide dans ses centres. Quant aux carburants alternatifs, l'enseigne dispose d'une offre d'installation de boîtiers bio-éthanol pour les véhicules essence. Pour ce qui est de l'économie circulaire, elle propose des pneumatiques reconditionnés.

Sources :

- AUTO INFOS. « Point S s'attaque à la vente de voitures », article publié le 24/06/2022.
- AUTO INFOS. « Renault s'apprête à lancer Motrio Carrosserie », article publié le 18/02/2022.
- AUTO INFOS. « Norauto lance de nouveaux services autour de l'électrique », article publié le 02/02/2022.
- AUTO INFOS. « Carglass et Total s'associent pour les prestations de vitrage à professionnels », article publié le 27/04/2021.
- AUTO INFOS. « Euromaster lance MasterControl Easyliss », article publié le 16/03/2021.
- BATIWEB. « BestDrive digitalise le dépannage pour les professionnels », article publié le 04/06/2021.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Mobilians en octobre 2022.
- LES ÉCHOS. « Comment Norauto passe à l'électrique », article publié le 06/12/2021.
- ZEPROS MÉTIERS APRÈS-VENTE AUTO. « Motrio Carrosserie est lancé », article publié le 08/11/2022.



Les particuliers

En matière d'entretien automobile, 28 % des automobilistes pratiqueraient le faire « soi-même » (Do it Yourself ou DIY), par souci d'économie et/ou par passion.

Voici les principales caractéristiques de ces « auto-réparateurs » :

- 56 % se considèrent comme débutants ;
- 40 % sont des femmes :
- 46 % se sont formés grâce à des conseils de proches ;
- 49 % consultent régulièrement des conseils de la communauté en ligne ;
- leur âge moyen est de 42 ans, mais les plus jeunes témoignent d'un réel engouement pour l'entretien et la réparation automobile effectués par leurs soins ;
- 71 % ont déjà effectué des opérations d'entretien courant (vidange, mise à niveau des liquides, remplacement des filtres ou des balais d'essuie-glace) ;
- 46 % ont déjà réparé ou remplacé des pneus ou des roues ;
- 34 % ont déjà remplacé une pièce d'usure (freins, embrayage, amortisseur, échappement) ;
- 11 % ont déjà procédé à une réparation à la suite d'une panne ;
- 10 % ont déjà effectué des travaux sur la carrosserie.

Source: BVA, OSCARO. « Baromètre #1: les Français qui mettent les mains dans le cambouis », publié en 2019.

AUTRES SOURCES D'INFORMATION POUR UNE ÉTUDE DE MARCHÉ LOCALE OU RÉGIONALE

- La mairie, les organismes consulaires (Chambre de commerce et d'industrie CCI et Chambre de métiers et de l'artisanat – CMA), les <u>données de l'Insee</u> (ex-Odil) et les sociétés de géomarketing apportent des informations sur la population.
- Le service Veille Artisanat des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France) met à
 disposition une <u>veille d'actualité</u> sur les métiers de l'artisanat. Un filtre par région permet
 d'affiner sa recherche. Un service d'<u>alertes hebdomadaire</u>, récapitulatif des nouveautés
 publiées, est disponible.
- Le site de la <u>Direction générale des finances publiques</u> (DGFIP) du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique permet d'accéder aux seuils d'imposition par commune.
- La consommation des ménages est analysée par l'Insee grâce aux indices de disparité des dépenses de consommation (IDC).
- Les antennes départementales des fédérations professionnelles (voir la partie 7 « <u>Contacts et sources d'information</u> ») et la Fédération des centres de gestion agréés (FCGA) qui présente aussi <u>ses ratios par région</u>.
- La base de données publiques en open data.
- Pour les créateurs franciliens ou de passage à Paris, le pôle Prisme de la Bibliothèque nationale de France (BNF) permet l'accès physique uniquement à des études de marché couvrant l'ensemble des secteurs de l'industrie, du commerce, des services et de l'artisanat en France et dans de nombreux pays étrangers, voire au niveau mondial.



Communication

Digitaliser son atelier

Les MRA doivent être présents sur Internet : site, réseaux sociaux et plateformes de mise en relation entre clients et garagistes. Cette présence sur le Web leur permet de se faire connaître d'une nouvelle clientèle dont la pratique du numérique pour trouver le bon prestataire ou le bon fournisseur devient la norme de pré-achat, voire d'achat.

Site Internet, réseaux sociaux

Le **site Internet** est la vitrine de l'entreprise. Il présente ses services, ses coordonnées et ses horaires d'ouverture, mais aussi le parcours du MRA et de son équipe ainsi que l'histoire de l'entreprise. Il permet aussi à la clientèle de prendre rendez-vous, de laisser des commentaires et de noter la prestation. Il peut même intégrer le « carnet de santé » de la voiture et la programmation des entretiens, des contrôles techniques ou des réparations à venir.

Les **réseaux sociaux** permettent, quant à eux, de partager l'actualité du garage, d'indiquer les changements d'horaires, les nouveautés, les offres promotionnelles, *etc*. Découvrir les coulisses du garage plaît aussi beaucoup aux utilisateurs des réseaux sociaux, aux futurs clients ou aux clients à fidéliser. Il s'agit d'un vecteur simple et peu onéreux pour toucher un grand nombre de personnes! Mais cela demande du temps et un peu d'apprentissage pour que les posts soient efficaces.

GESTION D'UN FICHIER CLIENT ET RGPD

La gestion des fichiers clients obéit à des règles déontologiques. Il est interdit de collecter et de stocker des données à caractère personnel qui ne sont pas utiles directement à l'exercice de la profession. Ces informations relèvent du Règlement général sur la protection des données (RGPD) visant à la protection de la vie privée.

De plus, le consentement de la personne est systématiquement requis pour réaliser de la prospection commerciale par courriel. Ce consentement doit être libre, spécifique, éclairé et univoque.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Me mettre en conformité avec le RGPD (Cnil) », rubrique en ligne.
- → CNIL. « Conformité RGPD : comment recueillir le consentement des personnes ? » et « RGPD : par où commencer », rubriques en ligne.

Les plateformes de référencement des garages

La digitalisation, qui s'est accélérée avec la pandémie de 2020, a vu le nombre d'internautes fréquenter des plateformes dédiées aux garages augmenter : sur ces plateformes, de plus en plus de clients se renseignent sur la disponibilité, la qualité de service et les prix des réparateurs, demandent des devis, prennent rendez-vous et notent les réparateurs.

Les garagistes ont tout intérêt à être présents sur ces plateformes afin de capter cette nouvelle clientèle, d'enrichir leur fichier clients et d'affiner leur communication.

Sources :

- AUTO PLUS. « Les garages automobiles à l'épreuve de la digitalisation », article publié le 06/06/2022.
- DÉCISION ATELIER. « Vroomly academy forme gratuitement les garagistes pour exister sur le Web », article publié le 24/03/2021.



Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « 10 conseils pour vendre en ligne », « Comment construire une communauté ? », « Faut-il créer un site Internet pour booster son business ? », rubriques en ligne.
- → ESCCA, TCG CONSEIL. « Étude numérisation du marketing et de la commercialisation de l'après-vente automobile », rapport publié en juillet 2019.
- → MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « Peut-on faire confiance aux avis en ligne? », article publié le 28/11/2022.
- → TOUSENLIGNEMAINTENANT.FR. Dispositif qui a pour but de favoriser la présence en ligne des artisans, commerçants et petites entreprises. Financé par l'État et confié à l'Afnic, Bpifrance et France Num, ce dispositif permet de bénéficier de l'accompagnement d'un coach en ligne pendant 3 semaines.

4.

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Ressources humaines

Des difficultés de recrutement

La reprise économique de 2021 a exacerbé les difficultés de recrutement dans la branche de l'entretien et de la réparation automobile, l'un des trois secteurs de l'automobile qui rencontre le plus de difficultés pour embaucher, avec l'enseignement de la conduite et la carrosserie. En effet, la part des recrutements qui n'aboutissent pas à une embauche est de 64 % pour la maintenance automobile. Pourtant, le nombre de salariés de la branche augmente ces dernières années.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SALARIÉS DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE, 2018-2021

2018	2019	2020	2021
113 609	116 525	118 247	120 064

Source : Anfa.

Selon l'Anfa, dans les dix prochaines années, les besoins en formation des mécaniciens réparateurs automobiles (MRA) seront essentiellement liés aux véhicules diesels. Il y aura notamment des demandes de réparations de turbos, de filtres à particules, d'injecteurs, de vannes EGR (*Exhaust gas recirculation* ou recirculation des gaz d'échappement) qui servent à réduire les émissions d'oxyde d'azote. Par ailleurs, l'évolution rapide des technologies rend nécessaire une requalification permanente des salariés.

À noter : MonJobAuto, de l'Anfa, est une plateforme d'offres d'emploi dédiée à la branche des métiers des services de l'automobile et de la mobilité.

Sources:

- ANFA. « Données sociales de la branche des services de l'automobile », publiées en 2021.
- AUTOFOCUS. « <u>Les impacts des changements de motorisation sur l'activité et l'emploi dans les services automobiles à l'horizon 2036</u> », étude publiée en septembre 2020.
- AUTO INFOS. « Crise sanitaire : l'emploi a bien résisté dans les services automobiles », article publié le 29/04/2022.

Pour en savoir plus :

→ AUTOFOCUS. « L'impact de la crise sanitaire sur les établissements des services auto », étude publiée en avril 2022.

Les salariés de la réparation automobile

La réparation automobile est, avec le commerce automobile, l'un des principaux pourvoyeurs d'emploi de l'après-vente automobile : à eux deux, ils totalisent 75 % des entreprises de la branche. Mais la réparation automobile est un segment très artisanal par rapport à d'autres de l'après-vente automobile : près de la moitié des salariés du secteur du commerce automobile et du véhicule industriel sont employés au sein d'entreprises de 50 salariés et plus, alors que la branche de la réparation automobile est quasi exclusivement constituée de très petites entreprises (TPE) artisanales de moins de 11 salariés (98 %), sachant qu'une majorité d'entre elles n'emploie pas de salarié (58 %).



RÉPARTITION DES ENTREPRISES DE LA RÉPARATION AUTOMOBILE SELON LEUR EFFECTIF, 2019

EFFECTIF	NOMBRE D'ENTREPRISES		
O salarié	34 891		
1 à 10 salariés	25 755		
11 salariés et plus	1 551		

Source : Anfa.

Quelques statistiques sur les salariés de la réparation automobile :

- ils ont en moyenne 39,4 ans;
- 91 % sont en contrat à durée indéterminée (CDI);
- la part des femmes est de 17,3 %.

Source: ANFA. « Données sociales de la branche des services de l'automobile », publiées en 2021.

LES MÉCANICIENNES

- 90 000 femmes travaillent dans le secteur des services de l'automobile, soit un quart des effectifs, mais seulement 1 % des mécaniciens-carrossiers sont des femmes, soit moins que dans le domaine du bâtiment, considéré jusqu'à récemment comme le milieu masculin par définition.
- Mais les mentalités changent : les filles et les femmes se forment de plus en plus à la mécanique, même si leur part reste encore faible parmi les effectifs des alternants (elles représentent 5 % d'entre eux). Cependant, plus le niveau de formation augmente, plus leur nombre s'élève.

L'association <u>Wave</u> (WoMen and Vehicles in Europe) fait la promotion de la mixité dans les métiers de l'automobile et de la mobilité, afin d'inciter davantage de femmes à rejoindre ces métiers.

Sources .

- ANFA. « Mixité, halte aux préjugés! », rubrique en ligne.
- LE JOURNAL DE L'AUTOMOBILE. « Des progrès inégaux pour la mixité en France », article publié en mars 2022.
- L'OFFICIEL DE LA FRANCHISE. « ZeCarrossery, une affaire de famille et de femmes », article publié le 02/12/2022.
- SÉNAT. « Sur les femmes et l'automobile : un enjeu de lutte contre la précarité, d'orientation professionnelle et de déconstruction des stéréotypes », rapport d'information publié le 20/09/2016.

Formations

Qualifications requises

La personne souhaitant exercer l'activité d'entretien et de réparation de véhicules doit justifier, soit :

- d'une qualification professionnelle *a minima* du niveau du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP), comme celui de « Maintenance de véhicules, option voitures particulières » ;
- d'un titre équivalent homologué ou enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP);
- d'une expérience professionnelle dans ce métier d'au moins 3 ans ;
- d'un certificat ou d'une attestation de capacité professionnelle.

Sinon, la personne doit exercer sous le contrôle effectif et permanent d'un salarié ayant cette qualification.

Tous droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Par ailleurs, de nombreuses formations permettent de se professionnaliser dans le domaine de l'entretien et de la réparation, souvent après l'obtention d'un CAP, comme par exemple les Certificats de qualification professionnelle (CQP), tels que « Technicien confirmé mécanique automobile », « Mécanicien de maintenance automobile » ou bien « Opérateur vitrage ».

En complément, des formations spécifiques sont nécessaires à l'obtention de certaines habilitations, telles que l'habilitation électrique. Celle-ci est obligatoire pour le personnel effectuant des opérations sur des installations électriques (pièces nues sous tension des véhicules et engins à motorisation thermique ou hybride ayant une source d'énergie embarquée) ou à proximité de ces installations.

Sources:

- ANFA. « Répertoire national des certifications des services de l'automobile : 1er semestre 2022 », publié en 2022.
- MOBILIANS. « Guide des informations essentielles pour les entreprises artisanales et TPE de la réparation et la vente automobile », publié le 28/10/2022.

Pour en savoir plus :

- → ANFA. « Découvrez les métiers des services de l'automobile, de la moto, du camion et du vélo », rubrique en ligne.
- → CIDJ. « Mécanicien/Mécanicienne auto », article publié le 10/01/2023.

Organismes de formation

Le chef d'entreprise et ses salariés doivent se former très régulièrement, pour suivre les évolutions profondes qui touchent le secteur automobile.

Voici quelques organismes de formation :

- L'<u>Aforpa</u> forme sur ses 6 sites franciliens des jeunes en alternance ou en apprentissage et les salariés des entreprises des services de l'automobile et de la mobilité.
- Le Centre de formation et de promotion automobile (**CFPA**) de la Fédération nationale de l'automobile (FNA) s'adresse aux artisans du secteur automobile.
- Le **Garac** prépare aux diplômes de la distribution des services automobiles en mécanique-électronique, carrosserie-peinture et vente-gestion-commerce.
- Le Groupement national pour la formation automobile (GNFA) accompagne les entreprises du secteur dans le développement des compétences de leurs salariés.
- Le Conservatoire national des véhicules anciens (CNVA) propose une formation pluridisciplinaire de 10 mois avec des cours sur le métier de restaurateur de voiture ancienne (sellerie, travaux d'intérieur, système électrique, peinture, formage, carrosserie, soudure, mécanique, etc.).
- L'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afpa) est un centre de formations professionnelles qualifiantes pour adultes.
- Les <u>Greta</u> (groupement d'établissements) proposent des formations aux adultes dans la maintenance automobile.

Financement des formations

Le Fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale (**Fafcea**) finance les formations destinées aux chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale, y compris les microentrepreneurs du secteur artisanal, les conjoints collaborateurs ou conjoints associés, ainsi que les auxiliaires familiaux.

Depuis début 2022, ce sont l'Urssaf et les caisses de la Mutualité sociale agricole (MSA) – et non plus les Opérateurs de compétences (Opco) – qui sont chargés de collecter mensuellement les contributions de formation professionnelle et la taxe d'apprentissage, versées par tous les employeurs redevables pour financer la formation des salariés et des demandeurs d'emploi.

Tous droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Pour les demandes de prise en charge des formations des salariés de la branche professionnelle, les entreprises s'adressent à l'**Opco Mobilités** (mandaté par les partenaires sociaux de 22 branches et la RATP pour mettre en œuvre et décliner leurs politiques de formation et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – Gpec).

Sources:

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la Fédération nationale de l'automobile (FNA) en décembre 2022.
- MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION. « Collecte des contributions de formation professionnelle et de la taxe d'apprentissage : les évolutions 2021-2024 », article publié le 07/10/2022.

Pour en savoir plus :

→ URSSAF. « <u>Guide des contributions de formation professionnelle et d'apprentissage</u> <u>des employeurs 2023</u> », document mis à jour au fur et à mesure de la publication des textes d'application.

Convention collective

La convention collective nationale applicable est la Convention collective du commerce et de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle et des activités connexes, ainsi que du contrôle technique automobile du 15 janvier 1981, étendue par arrêté du 30 octobre 1981 (JONC 3 décembre 1981).

Pour en savoir plus :

→ Toute convention est disponible au <u>Journal Officiel</u> et consultable sur le site de **Légifrance**.

Locaux

Nous ne disposons pas d'information sur la surface moyenne des garages indépendants. Voici, à titre indicatif, des données concernant les centres-autos et les réparateurs rapides.

Selon L'Officiel de la franchise, la surface moyenne est très variable d'une enseigne à l'autre : de 70 m² a minima chez Point S, jusqu'à 1 200 m² chez Vulco, en passant par 350 m² chez Midas et 700 m² chez Norauto.

L'emplacement est un facteur essentiel pour la réussite d'un garage. Il est nécessaire de savoir analyser la qualité d'un site (proche d'un lieu avec beaucoup de passages automobiles ou situé dans une zone spécialisée par exemple, disposant d'un nombre suffisant de places de parking).

Vous devez consulter le plan local d'urbanisme (PLU) pour connaître les éventuelles modifications qui pourraient impacter l'environnement de votre entreprise.

Parallèlement, il peut être nécessaire d'interroger le voisinage pour savoir s'il n'y a pas eu précédemment des nuisances (pollution passée) sur le site ou à proximité qui pourraient avoir un impact sur votre activité. Avant toute signature de bail, Mobilians recommande de réaliser un audit environnemental du bâtiment et des terrains (acte payant).

Au stade de la rédaction du bail, vous devez songer aux activités secondaires éventuelles que vous pourriez proposer en plus de l'entretien et de la réparation de véhicules pour les indiquer dans le contrat et vérifier que le lieu d'implantation de ces activités secondaires est compatible avec les règles

ıs droits réservés Bpitrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

d'urbanisme et des établissements recevant du public (ERP ; voir la rubrique « Les normes de sécurité et d'accessibilité » en partie 6).

Sources:

- L'OFFICIEL DE LA FRANCHISE. « Des moteurs de croissance à tous les étages », article publié en octobre 2022.
- MOBILIANS. « Guide des informations essentielles pour les entreprises artisanales et TPE de la réparation et la vente automobile », publié le 28/10/2022.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « Quels locaux pour une jeune entreprise? », rubrique en ligne.
- → Contacter la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) la plus proche de chez vous.

Fonds de commerce — Reprise d'entreprise

La reprise d'entreprise est à privilégier dans le cas de l'ouverture d'un garage car elle s'avère souvent moins onéreuse (en matériel notamment) et permet de bénéficier de l'expérience et du carnet d'adresses de l'ancien dirigeant.

Fonds de commerce

Le prix moyen d'un fonds de commerce de réparation automobile dépend du niveau de chiffre d'affaires :

- garage atelier: 20 à 60 % du chiffre d'affaires annuel HT;
- garage/vente de voitures d'occasion : 10 à 30 % du chiffre d'affaires annuel HT ;
- garage/vente de voitures neuves : 10 à 30 % du chiffre d'affaires annuel HT.

Source : ÉDITIONS FRANCIS LEFEBVRE. « Évaluation », publié en 2021.

Avant de reprendre un fonds de commerce, les points suivants doivent être vérifiés avec attention :

- la propreté des comptes (sans passif fiscal, ni social) ;
- l'analyse du bénéfice, de la rentabilité et du taux de marge ;
- le potentiel de développement de l'affaire ;
- le profil de la clientèle à partir du fichier clients ;
- la qualité de la main-d'œuvre (personnel productif et qualifié), un point qui va particulièrement intéresser les banques en cas de demande de crédit;
- l'état du matériel d'atelier ;
- l'équipement informatique ;
- les équipements permettant de maîtriser le niveau d'exposition des salariés aux risques professionnels (gants, masques...);
- les travaux à réaliser (sur l'infrastructure ou de rajeunissement), y compris les éventuelles mises aux normes de l'établissement (sécurité, ERP...);
- l'évaluation du stock :
- le bail commercial et l'emplacement (notamment la présence de ZFE-m sur le lieu ou proche de l'entreprise);
- la concurrence présente sur la zone de chalandise.

Source : informations recueillies par Bpifrance auprès de la Fédération nationale de l'automobile (FNA) en décembre 2022.

droits reserves Bpitrance Creation

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

Reprise d'entreprise

Le marché de la transmission-reprise devrait être dynamique dans les années à venir, avec l'arrivée à l'âge de la retraite d'un nombre important de chefs d'entreprise. La reprise permet notamment de bénéficier d'une clientèle déjà établie qu'il s'agira de fidéliser, tout comme les nouveaux clients.

Les organisations professionnelles, les Chambres de métiers, les notaires, les experts-comptables et certains professionnels de l'après-vente automobile connaissent les opportunités de cession. Par exemple, les réseaux de distributeurs de pièces détachées s'intéressent aux changements de propriétaire de garage, qui peuvent se traduire par une baisse du chiffre d'affaires de ces derniers : il faut en effet un certain temps, variable, pour que le nouveau propriétaire gagne la confiance de sa clientèle. Ainsi, de nombreuses transmissions-reprises se font par relations, par le biais du bouche-à-oreille. D'autres fournisseurs aident les nouveaux propriétaires, leur font des remises sur leurs produits afin de les fidéliser.

À noter : dans certaines zones tendues (région parisienne et métropoles), les promoteurs immobiliers peuvent s'avérer être de très sérieux concurrents à la reprise d'un bail commercial, ce qui ne facilite pas la reprise par un professionnel du secteur.

Sources

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de Paolo Monteiro, patron du garage Diag Auto Services à Crosne (91) en octobre 2022.
- MOBILIANS. « Guide des informations essentielles pour les entreprises artisanales et TPE de la réparation et la vente automobile », publié le 28/10/2022.

Dispositifs d'accompagnement des fédérations professionnelles

- Le site Internet <u>Monentrepriseauto.fr</u> de Mobilians s'adresse à celles et ceux qui ont un projet de création, reprise ou transmission d'entreprise dans le secteur de l'automobile. Des parcours guidés les accompagnent dans chacune des étapes de leur projet, les orientent et les conseillent. Une bourse d'opportunités, validée par la branche professionnelle, permet de consulter les annonces de cessionreprise, grâce à une recherche par région ou par métier.
- Mobilians, la Banque Populaire et le réseau de Sociétés de caution mutuelle artisanale (Socama) proposent un partenariat d'aide à la création, reprise et transmission d'entreprise. Cet accord permet notamment aux repreneurs d'accéder à des prêts Socama. Le soutien financier de la Banque Populaire donne la possibilité à Mobilians de mettre des moyens humains et techniques pour aider les artisans à valoriser leur entreprise.

Sites Internet proposant des annonces de fonds de commerce

- Bourse de la transmission de Bpifrance.
- Place des commerces du Fusacq.
- Entreprendre dans l'artisanat, bourse nationale des créateurs, repreneurs et cédants de CMA France.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Je prépare ma reprise</u> », rubrique en ligne.

Équipement – Investissement de départ

La mise de départ pour un garage est conséquente, car un outillage performant suppose un investissement initial qui atteint rapidement la centaine de milliers d'euros. Une partie de ce matériel peut être acheté d'occasion pour en limiter le coût. Il s'agit de s'équiper en matériel traditionnel et en matériel destiné à appréhender les enjeux de demain (les équipements connectés, les véhicules électriques, la maintenance électronique, le digital, les carburants alternatifs).

Tous droits réservés Bpifrance Création

MOYENS POUR DÉMARRER L'ACTIVITÉ

L'investissement global est très variable : de 80 000 € à 600 000 €, en sachant que l'achat du local ou le droit au bail ne sont pas forcément pris en compte dans ces fourchettes.

Sources:

- DÉCISION ATELIER. « Equip Auto fait son grand grand retour », article publié le 17/10/2022.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la Fédération nationale de l'automobile (FNA) en décembre 2022.
- L'OFFICIEL DE LA FRANCHISE. « Des moteurs de croissance à tous les étages », article publié en octobre 2022.

Équipements de base pour un garage automobile

Voici la liste des équipements indispensables au métier de garagiste :

- poste de soudure ;
- pont élévateur ;
- éléments de lavage ;
- éléments de manutention ;
- éléments de contrôle ;
- cuve de récupération ;
- monte de pneus ;
- système d'information et de liaison au sol ;
- matériel de carrosserie et de décalaminage ;
- dépanneuse et a minima un VUL pour les dépannages sur place.

Pour en savoir plus :

- → AUTO ACTU. « Quels sont les équipements indispensables à un professionnel de l'automobile », article publié le 05/10/2021.
- → AUTOMOB MAG. « Quels sont les équipements et installations indispensables au sein d'un garage automobile ? », article publié le 12/08/2021.
- → AUTO PORTRAITS. « <u>L'équipement indispensable pour ouvrir un garage</u> <u>automobile</u> », rubrique en ligne.

Autres équipements utiles au garagiste :

- une bonne connexion Internet;
- des outils de diagnostic (ou « valises de diagnostic »), permettant de détecter les pannes et de contrôler le bon fonctionnement du véhicule et de ses différents organes (ils peuvent être différents d'une marque de voiture à l'autre : il existe des monomarques et des multimarques);
- des logiciels et du matériel de calibrage des systèmes d'aide à la conduite (Adas) ;
- des boîtiers électriques de conversion en motorisation à carburant modulable essence-superéthanol-E85 (après obtention d'une habilitation auprès du fabricant) ;
- du matériel permettant de configurer ou reprogrammer les Unités de commande électroniques (UCE) ou
 « calculateurs » qui pilotent les fonctions des véhicules les plus récents (logiciel constructeur compatible
 avec la norme « PassThru », appareil de maintien de charge du véhicule, un ou deux ordinateurs
 compatibles avec les logiciels constructeurs…);
- un outil informatique pour gérer la facturation, la comptabilité, les stocks, etc.;
- des tablettes (ou poste fixe informatique) pour la relation avec la clientèle, afin d'expliquer les défauts du véhicule en photos, gérer la prise de rendez-vous et le paiement en ligne, l'envoi de SMS et de courriels de rappel;
- un réglophare, pour régler et ajuster les phares ;

- un analyseur de gaz (d'échappement) qui permet de contrôler la teneur en monoxyde de carbone (CO) rejeté dans l'atmosphère ;
- des équipements pour aider les salariés (démonte-pneu avec bras pour soulager la charge, établi adapté, bon éclairage...);
- des fontaines à eau...

À noter : les fabricants, les distributeurs et les équipementiers proposent des solutions de financement et de location pour certains matériels.

Sources:

- ANFA. « État des lieux du garage connecté », étude publiée le 28/01/2019.
- AUTO INFOS. « Le Garac forme ses enseignants sur la mise à jour des calculateurs embarqués avec l'aide de Mobilians », article publié le 25/05/2022.
- DAF CONSEIL. « Le passthru ou pass-thru (SAE J2534-ISO 22900), qu'est-ce que c'est ? », article en ligne.
- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la Fédération nationale de l'automobile (FNA) en décembre 2022.
- MOBILIANS. « Guide des informations essentielles pour les entreprises artisanales et TPE de la réparation et la vente automobile », publié le 28/10/2022.
- QUE CHOISIR. « Carburant : que vaut la conversion au superéthanol E85 ? », article publié le 20/11/2018.
- ZEPROS MÉTIERS APRÈS-VENTE AUTO. « Les Adas renchériront forcément la réparation », article publié le 12/04/2022.
- ZEPROS MÉTIERS APRÈS-VENTE AUTO. « Télécodage des calculateurs : même pas peur », article publié le 30/01/2020.

SE PRÉPARER À L'ARRIVÉE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN ATELIER

Xerfi chiffre l'investissement nécessaire à l'accueil de véhicules électriques ou hybrides (table de levage, borne de recharge, *etc.*) à hauteur de 30 000 à 40 000 € pour un garage.

La batterie pourrait constituer une véritable opportunité pour les réparateurs, car elle est la pièce maîtresse du véhicule électrique et coûte cher, d'où l'intérêt économique (et écologique) pour le conducteur de la maintenir en bon état. Ainsi, certains ateliers spécialisés dans les batteries électriques commencent à voir le jour dans les réseaux de constructeurs. Cela nécessite toutefois un investissement très élevé (local dédié, mise en sécurité, avec des habilitations spéciales).

Sources .

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de l'Anfa en décembre 2022.
- L'ARGUS. « Quand la voiture électrique affaiblit le business de la pièce détachée », article publié le 12/09/2022.
- L'OFFICIEL DE LA FRANCHISE. « Entretien automobile : quels moteurs de croissance ? », article publié le 28/10/2022.

Pour en savoir plus :

- → FRANCE BLEU. « Ouverture de Revolte, le premier garage 100 % électrique de France, à Nantes », article publié le 19/10/2022.
- → L'ARGUS. « Voiture électrique : comment connaître l'état de santé de la batterie ? », article publié le 23/05/2022.
- → VROOMLY. « Comment préparer son garage à la mobilité électrique ? », article publié le 12/05/2022.

Matières premières — Fournisseurs

Les garagistes gèrent peu de stock.

Ils s'approvisionnent chez différents fournisseurs :

- les concessionnaires ;
- les distributeurs et grossistes ;



- les équipementiers et fabricants ;
- les recycleurs (pour les Piec) et les démolisseurs (notamment les casses).

Pour en savoir plus :

→ Un annuaire de fournisseurs de pièces détachées est disponible sur le site Internet de la Fédération de la distribution automobile (Feda).

ÉLÉMENTS FINANCIERS

5.

ÉLÉMENTS FINANCIERS

Chiffre d'affaires – Facturation

Le comparateur <u>idGarages</u> établit chaque année un baromètre des prix de la réparation automobile, sur la base de 8,4 millions de devis créés sur sa plateforme par 3 500 partenaires (garages indépendants, agents de marque, centres-autos, enseignes multimarques) installés sur tout le territoire métropolitain.

Selon le baromètre de 2020, il faut compter en moyenne :

- 240 € pour une révision générale ;
- 190 € pour changer des disques et des plaquettes avant ;
- 506 € pour un kit de distribution ;
- 75 € pour le réglage du parallélisme sur les roues avant du véhicule ;
- 95 € pour un décalaminage ;
- 736 € pour un kit d'embrayage;
- 507 € pour des amortisseurs avant ;
- 45 € pour un diagnostic électronique ;
- 86 € pour une recharge de climatisation;
- 129 € pour une révision de la climatisation.

À noter : les prestations ci-dessus sont classées de la plus courante à la moins courante.

Source : IDGARAGES. « Découvrez la 4º édition du Baromètre des prix de la réparation automobile », communiqué de presse en ligne.

Charges d'exploitation

Les ratios de gestion dans le secteur de la réparation automobile

Ci-dessous sont indiqués les principaux ratios des garages (entreprises individuelles) ne proposant à la vente ni voitures d'occasion (VO), ni voitures neuves (VN), ni carburant, tels que collectés par la FCGA auprès des centres de gestion agréés qui en sont membres.

RATIOS DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES DU SECTEUR. 2019

	GARAGE
Chiffre d'affaires HT moyen	243 286 €
	EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES HT TOTAL
Marge brute	54,8
Valeur ajoutée	34,9



.../...

Charges de personnel	13,0		
Résultat courant	12,3		
	EN NOMBRE DE JOURS*		
Crédit fournisseurs	39		
Crédit clients	24		
Rotation des stocks	45		

^{*} Nombre de jours d'achat TTC pour les fournisseurs et les clients et de chiffres d'affaires HT pour la rotation des stocks.

Note de lecture : les données indiquées ici sont relatives à l'exercice 2019, année ante-crise sanitaire, car les niveaux d'activité de l'année 2020 peuvent être anormaux (aussi bien à la baisse qu'à la hausse).

Champ: France entière, ensemble des 1 859 entreprises individuelles adhérentes de la FCGA relevant de l'activité des « Garages (sans V.O. V.N., sans carburant) ».

Source: FCGA (statistiques 2019).

AUTRES RÉSULTATS POUR LES ENTREPRISES INDIVIDUELLES DU SECTEUR, 2019

	GARAGE
Résultat courant	29 961 €
Effectif moyen (exploitant inclus)	2,3
Chiffre d'affaires par personne	104 405 €

Note de lecture : les données indiquées ici sont relatives à l'exercice 2019, année ante-crise sanitaire, car les niveaux d'activité de l'année 2020 peuvent être anormaux (aussi bien à la baisse qu'à la hausse).

Champ: France entière, ensemble des 1 859 entreprises individuelles adhérentes de la FCGA relevant de l'activité des « Garages (sans V.O V.N, sans carburant) ».

Source : FCGA (statistiques 2019).

Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement (BFR) correspond à la trésorerie que l'entreprise doit mobiliser pour assurer l'exploitation quotidienne de son activité. L'entreprise est amenée, en effet, à engager des dépenses qui ne seront récupérées que lors de l'encaissement des ventes ou des prestations à la fin de son cycle de production. Selon la FCGA, pour les garagistes (sans V.O, sans V.N, sans carburant), le BFR est de 18 jours de chiffre d'affaires HT.

Sources

- BPIFRANCE CRÉATION. « Le besoin en fonds de roulement (BFR) », rubrique en ligne.
- FCGA. « Observatoire », rubrique en ligne.

Financements – Aides spécifiques

Le site de Bpifrance Création détaille les différentes formes de financements mobilisables en fonction du projet, de la situation personnelle du porteur de projet et de ses besoins. Ces informations se trouvent dans la rubrique « **Comment financer un projet de création d'entreprise ?** ».

Pour connaître les principales aides financières, sociales et fiscales à la création ou reprise d'entreprise, vous pouvez consulter la rubrique « Les aides à la création et à la reprise d'entreprise » du site.





Par ailleurs, le site <u>Aides-entreprises.fr</u> de CMA France permet aux entreprises, grâce à un simulateur, de savoir si des aides existent pour investir ou pallier des difficultés.

Les aides financières à destination des réparateurs automobiles

Voici les principaux dispositifs auxquels peuvent prétendre les futurs garagistes :

- Aide pour installer un point de recharge électrique, dans le cadre du programme Advenir.
- Aides des Agences de l'eau pour mettre son garage en conformité environnementale en ce qui concerne la gestion des déchets et le rejet des eaux usées.
- Aides à la prévention des risques professionnels de l'Assurance Maladie Risques professionnels sous forme de subvention : les organisations professionnelles (FNA et Mobilians) signent tous les 4 ans une convention nationale d'objectifs fixant un programme d'actions de prévention pour les activités de réparation automobile avec la Cnam (Caisse nationale de l'Assurance maladie). La convention permet aux professionnels de l'automobile de bénéficier d'un soutien technique et financier pouvant aller jusqu'à 70 % pour réaliser des investissements s'inscrivant dans la mise en œuvre d'un plan de prévention des risques. Parallèlement, les organisations professionnelles, l'Assurance maladie et l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité) ont élaboré un outil d'évaluation des risques professionnels dédiés au commerce et à la réparation automobiles et poids lourds. Cet outil est gratuit et facile d'utilisation, notamment pour les petites entreprises.
- Certificats d'économies d'énergie (CEE), du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour financer des travaux d'économies d'énergie.
- <u>Crédit 200 k€</u> est une plateforme initiée par l'Ordre des experts-comptables, en partenariat avec les principales banques privées françaises, sur laquelle un porteur de projet, une TPE ou une PME, préalablement conseillé(e) et accompagné(e) par un expert-comptable, peut effectuer une demande de financement. Le prêt plafonné à 200 000 € est notamment destiné à créer ou reprendre une entreprise.
- <u>Tremplin pour la transition écologique des PME</u>, de l'Ademe, est destiné à financer des actions en faveur de la transition écologique au sein de bâtiments industriels et agricoles.

Sources :

- Informations recueillies par Bpifrance auprès de la Fédération nationale de l'automobile (FNA) en décembre 2022.
- MOBILIANS. « Guide des informations essentielles pour les entreprises artisanales et TPE de la réparation et la vente automobile », publié le 28/10/2022.

Pour en savoir plus :

- → ADEME. « L'Ademe vous accompagne dans vos projets de transition écologique et énergétique », rubrique en ligne.
- → L'ASSURANCE MALADIE. « <u>Subventions Prévention pour les petites entreprises</u> », article publié le 17/02/2023.
- → L'ASSURANCE MALADIE. « <u>Subventions régionales aux TPE et PME du secteur</u> <u>des garages et de la réparation automobile</u> », article publié le 23/06/2022.

Récemment, d'autres aides destinées aux professionnels ont été mises en place. Elles ont pour objectif de limiter la hausse du prix du gaz et de l'électricité dans les comptes d'exploitation des entreprises.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Crise de l'énergie : évolution des aides gouvernementales à l'intention de toutes les entreprises</u> », « <u>Les mesures phares du plan de sobriété énergétique à l'intention des entreprises</u> », rubriques en ligne.



Les sociétés de caution mutuelle

Une société de caution mutuelle est un établissement de crédit constitué en société coopérative entre commerçants, industriels, artisans, sociétés commerciales et membres de professions libérales. Elle permet d'apporter une garantie bancaire à ses membres.

Dans le domaine des entreprises de proximité, la Siagi, Société de caution mutuelle pour les petites entreprises et filiale de CMA France, permet aux artisans, commerçants, professions libérales et exploitants agricoles d'accéder plus facilement aux crédits bancaires. La Siagi offre une diminution, voire une suppression des garanties personnelles que doivent fournir les porteurs de projet (création ou reprise d'entreprise).

La Siagi garantit la quasi-totalité des établissements bancaires et coopère avec Bpifrance à travers une convention de délégation de décision pour une co-garantie sur les crédits destinés au financement de la reprise et des investissements dans l'artisanat et les activités de proximité.

D'autres sociétés de caution mutuelle interviennent exclusivement auprès d'un réseau bancaire spécifique, comme la Socama qui cautionne les prêts de la Banque Populaire ou encore la CEGC pour la BPCE.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Sociétés de caution mutuelle (SCM) », rubrique en ligne.

Les aides aux particuliers

L'État et certaines régions ont mis en place plusieurs dispositifs pour aider les particuliers à acquérir un véhicule électrique ou hybride rechargeable, à installer un boîtier bioéthanol homologué sur leur véhicule ou à remplacer leur moteur thermique par un moteur électrique.

Sont à distinguer :

- la Prime à la conversion des véhicules ;
- le **Bonus écologique** ;
- l'aide « Rétrofit électrique » ;
- l'aide à l'installation d'un boîtier bioéthanol dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Hauts-de-France et Grand Est.

Sources :

- GOUVERNEMENT. « Des aides pour acheter un véhicule propre », article publié le 12/02/2021.
- SERVICE-PUBLIC.FR. « Boîtier bioéthanol : une aide à l'achat de 500 € pour les Franciliens », article publié le 03/06/2022.

6.

REGLES DE LA PROFESSION

RÈGLES DE LA PROFESSION

Contexte général

Bpifrance Création met à disposition des porteurs de projet et des professionnels de la création d'entreprise et de l'accompagnement des contenus d'expertise dédiés à la réglementation de certains métiers et activités. Retrouvez l'essentiel de la réglementation autour du métier de garagiste dans la fiche réglementaire « **Entretien et réparation de véhicules** ».

Vous pouvez aussi:

- consulter le <u>Guide des informations essentielles pour les entreprises artisanales et TPE de la</u> <u>réparation et la vente automobile</u>, publié par Mobilians, qui apporte des réponses aux principales questions réglementaires qui se posent au chef d'entreprise dans l'exercice de son activité ;
- prendre connaissance des fiches réglementaires concernant d'autres métiers de l'après-vente automobile sur le site Bpifrance Création : « <u>Centre de contrôle technique automobile</u> », « <u>Carrossier</u> » et « <u>Expert en automobile</u> » ;
- lire la fiche pratique « Véhicule automobile-réparation » de la DGCCRF.

Une activité réglementée

L'activité de garagiste ou MRA est réglementée. La loi <u>2014-626</u> du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, clarifie et renforce le rôle des artisans : le titre d'artisan est désormais réservé aux chefs d'entreprise détenant une qualification professionnelle ou une expérience dans le métier qu'ils exercent. Le texte intensifie le contrôle des qualifications et des assurances obligatoires des artisans, la vérification de leurs qualifications lors de l'inscription à la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) devenant systématique.

Lorsque le seuil d'effectif de l'artisanat est dépassé, à savoir 10 salariés, la loi permet aux entreprises artisanales de rester immatriculées au Répertoire des métiers quand elles souhaitent continuer à bénéficier de l'accompagnement des CMA.

Les **micro-entrepreneurs** (voir la rubrique « <u>Structure juridique</u> » plus loin dans cette partie) doivent posséder le statut d'artisan pour pouvoir exercer une activité de mécanicien réparateur automobile.

Pour en savoir plus :

- → BPIFRANCE CRÉATION. « <u>Entretien et réparation de véhicules Réglementation</u> », rubrique en ligne.
- → INPI. « Entretien et réparation de véhicules », rubrique en ligne.



Règles et usages de l'activité

Les normes de sécurité et d'accessibilité

Les obligations relatives aux établissements recevant du public (ERP) doivent être respectées en termes :

- de sécurité incendie : des mesures de prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité des personnes doivent être mises en place ;
- d'accessibilité : l'accès aux locaux pour les personnes à mobilité réduite, notamment, doit être assuré.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Obligations des établissements recevant du public (ERP) », rubrique en ligne.

Les normes françaises et européennes

Les normes assurent la cohérence des caractéristiques essentielles des produits et services liés à l'activité d'entretien et de réparation automobile, notamment la qualité, l'écologie, la sécurité, l'économie, la fiabilité, la compatibilité, l'interopérabilité, l'efficacité et la rentabilité.

Le site de l'Afnor recense les principales normes applicables à la réparation et à l'entretien automobile.

Source : ISO. « Les normes dans le monde d'aujourd'hui », rubrique en ligne.

Pour en savoir plus :

→ LA BOUTIQUE D'EXPERTS-COMPTABLES SERVICES. « Analyse sectorielle – Garage », étude publiée en juillet 2022.

La libéralisation partielle des pièces captives

Jusqu'à récemment en France, les constructeurs bénéficiaient d'un monopole sur la vente de pièces captives (pièces détachées visibles), protégées au titre du droit des dessins et modèles et du droit d'auteur : les réparateurs étaient en effet tenus de s'approvisionner pour une part importante de ces pièces captives auprès des distributeurs du réseau constructeur.

Le marché des pièces captives s'est en partie ouvert à la concurrence depuis la publication de la loi **2021- 1104** du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

En application de cette disposition, le vitrage automobile s'est entièrement libéralisé le 1^{er} janvier 2023. À cette même date, le marché des autres éléments de carrosserie (optiques, rétroviseurs et pièces visibles) a seulement été ouvert aux équipementiers de première monte (ceux ayant fabriqué les pièces d'origine), tandis que les autres équipementiers pourront produire et commercialiser ces pièces à l'issue d'une période de 10 ans (25 ans jusqu'alors) à compter de l'enregistrement du dessin ou du modèle de la pièce.

La libéralisation des pièces captives était préconisée depuis 2012 par l'Autorité de la concurrence afin d'alléger le budget des ménages. Elle intervient dans un contexte de forte hausse du prix des pièces de carrosserie, les constructeurs ayant augmenté leurs tarifs de 11 % sur 3 ans. Elle pourrait donc faire baisser non seulement le prix de l'entretien-réparation, mais aussi celui des assurances, car les assureurs financent une partie importante des réparations en carrosserie-vitrage.



Cependant, les résultats escomptés de cette libéralisation sur le pouvoir d'achat des ménages ne sont pas certains, car les constructeurs disposent de leviers pour maintenir leur prépondérance sur le marché (comme le droit des marques ou les *royalties* imposées aux équipementiers de première monte).

Sources

- AUTO INFOS. « Le Conseil constitutionnel valide la libéralisation des pièces détachées automobiles », article publié le 16/08/2021.
- LE JOURNAL DE L'AUTOMOBILE. « Libéralisation des pièces de carrosserie programmée pour 2023 », article publié le 20/08/2021.
- L'USINE NOUVELLE. « Tout comprendre à l'arrivée de la concurrence dans les pièces détachées automobiles », article publié le 30/08/2021.
- ZEPROS MÉTIERS APRÈS-VENTE. « Pièces captives : adieu monopole, bonjour résistances ? » article publié le 02/12/2021.

La médiation

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les consommateurs ont la possibilité de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation afin de trouver une issue amiable aux litiges les opposant à un professionnel.

À cette fin, tout professionnel a l'obligation, depuis cette date, de proposer à ses clients d'avoir recours à un médiateur de la consommation en lui communiquant les coordonnées du médiateur dont il relève.

La FNA et Mobilians proposent à leurs adhérents et aux consommateurs ce mode alternatif de règlement des litiges afin d'aider les parties à rétablir le dialogue et éviter, si cela est possible, une action judiciaire longue, coûteuse et éprouvante.

Pour en savoir plus :

- → ENTREPRENDRE.SERVICE-PUBLIC.FR. « Médiation des litiges de la consommation », article vérifié le 01/06/2022.
- → Médiateur de la FNA.
- Médiateur de Mobilians.

Statut de l'entrepreneur

L'activité du garagiste est :

- artisanale si l'entreprise ne compte pas plus de 10 salariés ;
- commerciale si l'entreprise compte plus de 10 salariés (sauf dans le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle où l'activité demeure artisanale quel que soit le nombre de salariés de l'entreprise, à la condition qu'elle n'utilise pas de procédé industriel).

Attention : à partir du 1^{er} janvier 2023, les formalités ne se font plus sur le CFE Métiers, géré par la CMA, mais sur le **guichet unique des formalités des entreprises** (géré par l'Inpi).

Pour en savoir plus :

→ MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « Tout savoir sur le guichet unique pour les formalités des entreprises », article publié le 27/12/2022.



Structure juridique

Les entreprises créées en 2019 dans la réparation automobile sont en très grande partie des entreprises individuelles. Près de 60 % sont immatriculées sous le régime du micro-entrepreneur.

STRUCTURE JURIDIQUE CHOISIE PAR LES NOUVEAUX CHEFS D'ENTREPRISE DU SECTEUR, 2019

ACTIVITÉ	ENTREPRISE Individuelle	SARL	SAS-SASU	TOTAL CRÉATIONS
Entretien et réparation de véhicules automobiles légers (45.20A)	5 036	754	1 565	7 363

Source: Anfa, Insee (2019).

Source : ANFA. « Données sociales de la branche des services de l'automobile », publiées en 2021.

Pour en savoir plus :

→ BPIFRANCE CRÉATION. « Que dois-je savoir avant de choisir un statut ? », rubrique en ligne qui présente les différentes structures juridiques, ainsi que les calculs de cotisation et les aspects sociaux et fiscaux.

Régime fiscal – TVA

Les garagistes sont assujettis à une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) de 20 %.

Ils sont redevables d'une <u>taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les</u> <u>métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle</u>, versée à l'Association nationale pour la formation automobile (Anfa).

Développement durable – RSE

Les labels environnementaux

Plusieurs labels existent pour mettre en valeur les bonnes pratiques des ateliers de garage en matière environnementale.

Le label Eco Entretien

En 2022, le label **Eco Entretien** rassemblait plus de 5 000 réparateurs en France engagés auprès de l'association éponyme. Celle-ci met à leur disposition un outil de diagnostic qui leur permet de détecter et de réduire les sur-émissions de polluants des véhicules. En effet, selon l'association, plus de 60 % des véhicules ont des émissions polluantes supérieures à leur état d'origine. Cela permet ainsi d'éviter une surconsommation de carburant et l'usure prématurée du moteur.

Source : site Internet de l'association Eco Entretien



Le label Envol

Le label Engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement (**Envol**), créé par CCI France, fait référence au premier niveau de la norme Afnor **NF X30-205**. Ce label permet aux entreprises de valoriser leurs efforts en matière environnementale, après définition et mise en œuvre d'un plan d'action sur la base d'une analyse des impacts environnementaux de l'entreprise et des non-conformités réglementaires.

Pour les réparateurs automobiles, les domaines concernés sont les déchets, l'eau, l'énergie et les sols.

Source : MOBILIANS. « Envol : le CNPA édite un guide », communiqué de presse publié le 20/01/2014.

Pour en savoir plus :

→ ENVOL. « Comment réduire l'impact environnemental de l'entreprise ? », rubrique en ligne.

La Plateforme de la carrosserie durable

Le site Internet <u>Plateforme de la carrosserie durable</u> a été créé par le Groupement peinture carrosserie du Sipev (Syndicat des industries des peintures, enduits et vernis, affilié à la Fipec) en partenariat avec le Garac, la Feda, la FNA et Mobilians.

Il s'inscrit dans la continuité du Livre Vert du poste peinture de l'atelier carrosserie, créé en 2014. Il vient aider les professionnels de la carrosserie à adopter les bons gestes pour préserver la santé et limiter l'impact de leur activité sur l'environnement. Le site facilite l'accès au Livre Vert, l'actualise et enrichit son contenu.

7.

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

fous droits réservés Bpifrance Création

CONTACTS ET SOURCES D'INFORMATION

Organismes professionnels

Pourquoi adhérer à un organisme professionnel?

Cela comporte de nombreux avantages, comme rompre son isolement, être tenu au courant des évolutions de sa profession, se constituer un réseau, participer aux congrès annuels, obtenir des conseils juridiques, recevoir une assistance administrative, suivre une formation, *etc.* Les services offerts sont généralement mis en valeur sur le site Internet de ces organismes.

La procédure d'affiliation diffère beaucoup d'un organisme à l'autre. Il en est de même des coûts : certaines adhésions sont gratuites, d'autres payantes, en fonction des revenus ou du chiffre d'affaires. Des tarifs spéciaux sont parfois prévus pour les nouveaux adhérents en phase de création. Certains organismes n'acceptent pas les créateurs et réservent leurs services aux entreprises ayant une certaine ancienneté.

Les principaux organismes professionnels et fédérations

Association nationale pour la formation automobile (Anfa)

Cet organisme accompagne les jeunes, les salariés et les demandeurs d'emploi dans le domaine de l'après-vente automobile. Il s'intéresse aux évolutions des métiers et aux nouveaux besoins en compétences. L'Anfa développe des dispositifs de certification et de formation, assure la mise à jour des répertoires nationaux et des certifications de services de l'automobile, et habilite des organismes de formation.

Fédération nationale de l'automobile (FNA)

Cette organisation représente, notamment auprès des pouvoirs publics, les entrepreneurs-artisans de l'automobile et de la mobilité, qu'ils soient indépendants ou affiliés à un réseau professionnel. Elle offre différents services à ses adhérents : informations réglementaires, formations, protection juridique...

• Mobilians (ex-Conseil national des professions de l'automobile)

Cette organisation patronale, qui défend les intérêts des entreprises de la distribution et des services de l'automobile en France, accompagne les acteurs face à la révolution des mobilités. Elle représente les chefs d'entreprise du commerce et de la réparation automobile ainsi que les services de mobilité (voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes).

Autres organismes professionnels

Association des acteurs de l'industrie du rétrofit électrique (AIRe)

Cette association a participé à la mise en place du cadre règlementaire, technique, administratif et économique qui rend le rétrofit légal en France. Sa mission consiste à faire connaître le rétrofit aux autorités publiques, aux entreprises et au grand public et à les convaincre de l'intérêt de cette démarche pour permettre sa généralisation et le développement de ses adhérents.

Avere France

Cette association fait la promotion des véhicules électriques et hybrides rechargeables. Créée en 1978, elle représente l'écosystème de l'électro-mobilité dans les domaines industriel, commercial, institutionnel ou associatif. Elle publie un baromètre mensuel des immatriculations de véhicules électriques ainsi qu'un baromètre de la recharge en France.

• Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA)

Ce comité a pour vocation l'étude et la défense des intérêts économiques et industriels des constructeurs français. Sa filiale AAA Data fournit des données relatives aux consommateurs automobiles à ses clients. Sa base de données est alimentée par le ministère de l'Intérieur (fichier de cartes grises) et enrichie par d'autres sources (données d'homologation de véhicule et de référentiels techniques). Elle publie chaque mois le baromètre mensuel des commandes de véhicules pour le marché français.

• Fédération de la distribution automobile (Feda)

Cette fédération représente la distribution indépendante française : centres-autos, ateliers spécialisés, négoces automobiles, matériels de garage, diésélistes...

• Fédération des industries des équipements pour véhicules (Fiev)

Ce syndicat professionnel défend les intérêts des entreprises qui fabriquent, conçoivent et inventent des solutions pour tous types de véhicule routier. Il accompagne également les fabricants d'équipements de garage, d'équipements de contrôle technique et de maintenance, utilisés dans les stations-service et les ateliers de réparation, ainsi que les *start-ups* de la mobilité.

• Fédération française de carrosserie (FFC)

Cette fédération représente les constructeurs, professionnels de la carrosserie et équipementiers, notamment auprès des pouvoirs publics, des institutionnels et des instances de formation. Ses adhérents bénéficient d'informations en termes économiques, réglementaires, techniques, sociaux, fiscaux et juridiques.

• Mobilité club France (ex-Automobile club association)

Cette association rassemble, représente et défend les intérêts des automobilistes et des usagers de la route.

VEILLE ARTISANAT

Le service Veille Artisanat des Chambres de métiers et de l'artisanat (CMA France) met à disposition des **Dossiers filières marchés** (réglementation, documents sectoriels et outils pratiques) sur les métiers dont l'entretien et la réparation automobile font partie. Il propose également un **service d'alertes hebdomadaires** qui recensent les nouveautés publiées sur Veille.artisanat.fr.

Organismes institutionnels

Direction générale des entreprises (<u>DGE</u>)

Cette direction, rattachée au ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, conçoit et met en œuvre les politiques publiques concourant au développement des entreprises.

Ouvrages, rapports et études

- ADEME. « Enquête Autopartage 2022 », publiée en septembre 2022.
- ADEME. « Étude "Rétrofit" : conditions nécessaires à un rétrofit économe, sûr et bénéfique pour l'environnement », synthèse publiée en mars 2021.



_

- ANFA. « <u>Répertoire national des certifications des services de l'automobile : 1^{er} semestre 2022 », publié en 2022.
 </u>
- ANFA. « Données sociales de la branche des services de l'automobile », publiées en 2021.
- ANFA. « État des lieux du garage connecté », étude publiée en 2019.
- AUTOFOCUS. « Prospective des besoins en recrutements de jeunes à qualifier à l'horizon 2030 », étude publiée en avril 2021.
- AUTOFOCUS. « <u>Les impacts des changements de motorisation sur l'activité et l'emploi dans</u> <u>les services automobiles à l'horizon 2036</u> », étude publiée en septembre 2020.
- AUTOMOBILE CLUB. « Budget de l'automobiliste de l'ACA », synthèse publiée en avril 2020.
- BVA, OSCARO. « <u>Baromètre #1 : les Français qui mettent les mains dans le cambouis</u> », publié en 2019.
- CONSUMER SCIENCE & ANALYTICS. « **Baromètre des Zones à faibles émissions** », étude publiée le 23/03/2022.
- DELOITTE. « Les défis du passage à la mobilité électrique : 1 million de véhicules électriques en France, est-ce vraiment l'enjeu ? », synthèse de l'étude en ligne.
- ESCCA, TCG CONSEIL. « Étude numérisation du marketing et de la commercialisation de l'après-vente automobile », rapport publié en juillet 2019.
- GOUVERNEMENT. « Prospective 2040-2060 des transports et des mobilités : 20 ans pour réussir collectivement les déplacements de demain », étude publiée en février 2022.
- INDEX PRESSE. « Les défis du marché de l'hydrogène », étude publiée en janvier 2020.
- INSEE. « En juillet 2022, le climat des affaires se dégrade nettement dans le commerce de détail mais s'améliore dans le commerce et la réparation d'automobiles », enquête publiée le 21/07/2022.
- INSEE. « <u>Caractéristiques comptables, financières et d'emploi des entreprises en 2019</u> », étude publiée le 07/10/2021.
- INSEE. « En 2017, les ménages consacrent 11 % de leur revenu disponible à la voiture », synthèse publiée le 26/04/2021.
- IPSOS. « Passer à l'électrique ou privilégier l'entretien durable, le sujet divise en Europe », étude publiée le 21/10/2022.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE. « Répartition sectorielle des émissions de CO2 dans le monde », chiffres-clés du climat France, Europe et Monde, publiés en 2021.
- MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE. « Les flottes de véhicules des personnes morales : caractéristiques et perspectives », étude publiée en août 2019.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE. « <u>Transformations et défis de la filière automobile</u> », collection Les thémas de la DGE, étude publiée en octobre 2022.
- MOBILIANS. « <u>Guide des informations essentielles pour les entreprises artisanales et TPE de la réparation et la vente automobile</u> », publié le 28/10/2022.
- OPINIONWAY POUR ELECTRA. « <u>Les Français et les véhicules électriques</u> », enquête publiée en mars 2022.
- ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES, UNION DE LA PROFESSION COMPTABLE ET DES ORGANISMES DE GESTION AGRÉES, XERFI. « **Analyses sectorielles : garage** », étude publiée en juillet 2022.
- URSSAF. « Guide des contributions de formation professionnelle et d'apprentissage des employeurs 2023 », document mis à jour au fur et à mesure de la publication des textes d'application.
- XERFI. « Le marché de la rechange et de l'entretien automobile », étude publiée le 30/09/2022.



Revues et médias

Pour les professionnels

- <u>Auto Infos</u>, site Internet et magazine dédié à la vente et à l'après-vente automobile, aux flottes automobiles et aux poids lourds.
- <u>Le Journal de l'automobile</u>, magazine mensuel et site Internet consacré à la distribution automobile (conception, production, technologies, commerce et après-vente).
- J2R, le journal de la rechange et de la réparation, magazine mensuel et site Internet à destination des distributeurs de pièces et des réparateurs automobiles.
- **Zepros Après-vente auto**, site Internet et magazine mensuel pour les professionnels de l'après-vente automobile.

Pour le grand public

Magazines consacrés à l'actualité automobile

Ils présentent les nouveaux modèles de voitures, leur consacrent des dossiers, proposent des reportages sur les salons du secteur, certains évoquent de nouveaux supports de mobilité, au-delà de l'automobile et de la moto. Ils publient certains de leurs articles sur leur site Internet.

Quelques exemples de ressources papier et en ligne consacrées à l'actualité automobile :

- Auto Actu, magazine mensuel et site d'information en ligne.
- Auto News, site Internet traitant de l'actualité automobile.
- Auto Plus, magazine hebdomadaire et site d'information en ligne.
- L'Argus, magazine bimensuel et site d'information en ligne.
- L'Auto Journal, magazine bimensuel et site d'information en ligne.
- L'Automobile Magazine, magazine mensuel et site d'information en ligne.

Librairies en ligne consacrées aux voitures anciennes

- Librairie passion automobile.
- Sophia Éditions.

Autres ressources en ligne

- <u>Automobile propre</u>, site d'information communautaire dédié à l'automobile et l'environnement (voiture électrique et les hybrides, voiture GNV (gaz naturel)/GPL (gaz de pétrole liquéfié), voitures à l'hydrogène, aspects politiques et environnementaux liés à l'automobile.
- FRANCE INTER. « Dans le garage associatif de Lisses », série de podcasts de février 2023.
- Innovauto, moteur de recherche de l'Anfa dédié aux innovations de l'automobile et à leurs conséquences sur les compétences recherchées.
- Mavimplant, outil en ligne de l'INRS permettant de créer une maquette 3D d'un futur local de travail, au service de l'intégration de la prévention des risques professionnels le plus en amont possible.



Salons et événements

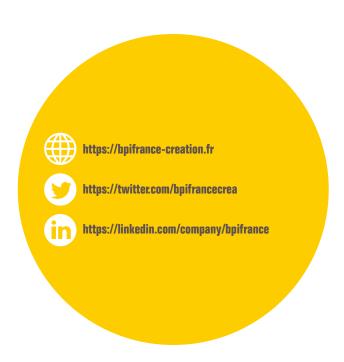
En France

- **Equip Auto**, salon international professionnel bisannuel, à Paris. Consacré à l'après-vente automobile et aux services de mobilité.
- Mondial de l'auto, salon international grand public bisannuel, à Paris, en alternance avec le salon de l'automobile de Francfort (Allemagne). L'édition 2022 était notamment consacrée à l'électrification, l'hydrogène, l'hyperconnectivité.
- Salon de la carrosserie et de l'après-vente, salon annuel, à Bordeaux. Destiné aux professionnels et aux personnes en recherche d'une formation ou d'un emploi.
- Semaine des services de l'automobile et de la mobilité, manifestation organisée chaque année dans toute la France par l'Anfa. Elle a pour objectif de faire découvrir aux jeunes les métiers de l'automobile, du camion, de la moto et du vélo.
- <u>Solutrans</u>, salon international de l'innovation et des solutions de transport routier et urbain, à Lyon, organisé par la Fédération française de la carrosserie.

À l'étranger

- Automechanika, salon biennal de l'équipement du garage et de l'automobile, à Francfort.
- <u>IAA mobility</u>, salon de la mobilité (essentiellement consacré à l'automobile) biennal, organisé les années impaires en Allemagne tandis que le Mondial de l'auto français a lieu les années paires.









CE DOSSIER EST VENDU DANS LA LIBRAIRIE DE BPIFRANCE CRÉATION

Prix : 16 € TTC

ISBN: 978-2-38076-046-0